

The background of the cover is a vibrant underwater scene. A large humpback whale is the central focus, swimming towards the viewer. It is surrounded by a school of blue marlin and other smaller fish. In the upper left, a white seabird is shown in flight. The water is a deep blue, and the seabed with some coral is visible at the bottom. There are three decorative yellow-orange circular patterns with intricate, branching designs, resembling coral or a specific type of seaweed, placed around the whale.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

de l'aire marine gérée

Tainui Atea

POLYNÉSIE FRANÇAISE




RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



EDITORIAL

Pilotage : Direction de l'environnement

Coordination de la rédaction : Direction de l'Environnement et Délégation territoriale de l'OFB en Polynésie française

Contributions et relectures : De nombreux acteurs ont contribué à la rédaction de ce rapport d'activité 2024 de l'Aire Marine Gérée *Tainui Atea*. Nous les remercions pour leur participation active.

Infographie : Pile Poil Design Tahiti, Christophe Abraham

Ce document de 40 pages peut être téléchargé au format PDF sur :

sites internet de la DIREN, de la DRM, de la DPAM et de l'OFB

GLOSSAIRE

AEM :	Action de l'Etat en Mer (Etat)
AME :	Aire Marine Educative
BBNJ :	Biodiversity Beyond National Jurisdiction, traité international en faveur de la création d'aires marines protégées dans les eaux internationales
CMPF :	Cluster maritime de Polynésie française
DCP :	Direction de la Culture et du Patrimoine (Pays)
DGAMPA :	Direction Générale des Affaires Maritimes et de la Pêche et de l'Aquaculture (Etat)
DGOM :	Direction Générale des Outre-Mer (Etat)
DGEE :	Direction Générale de l'Education et des Enseignements (Pays)
DIREN :	Direction de l'environnement (Pays)
DPAM :	Direction Polynésienne des Affaires Maritimes (Pays)
DRM :	Direction des Ressources Marines (Pays)
DTRT :	Direction Territoriale à la Recherche et à la Technologie (Etat)
JRCC :	Joint Rescue Coordination Center (Etat)
INN :	pêche illégale, non déclarée et non réglementée
IATTC :	Interamerican tropical tuna commission (commission interaméricaine du thon tropical)
MND :	Moana nui développement, programme d'observateurs de pêche
MPR :	Ministère de l'Agriculture, des Ressources marines, de l'Environnement en charge de l'Alimentation, de la Recherche et de la Cause Animale (Pays)
OFB :	Office Français de la Biodiversité (Etat)
ORGP :	Organisation régionale de gestion des pêches
SEAM :	Service d'Etat des Affaires Maritimes de Polynésie française (Etat)
SPC :	South Pacific Community (communauté du Pacifique Sud)
REC :	Délégation à la Recherche (Pays)
WCPFC :	Western and Central Pacific Fisheries Commission (commission des pêches du Pacifique central et occidental)

Sommaire

Introduction

P.4

Les caractéristiques
de la ZEE polynésienne P.4

1

L'Aire marine gérée
Tainui Atea

P.4

Historique de l'AMG P.5

Le plan de gestion de l'Aire Marine
Gérée - Tainui Atea : le plan 2023 – 2037... P.6

La gouvernance P.7

Répartition des compétences entre le Pays et
l'Etat pour la gestion de l'AMG P.8

2

Les temps forts en 2024 P.10

Les temps forts en 2024 P.10

3

La vie de l'AMG en 2024 P.14

Réunions préparatoires P.15

Les instances P.15

Les moyens mobilisés P.15

4

La mise en œuvre
du plan d'action
de l'AMG en 2024

P.18

OLT 1 : Préserver les espèces marines
emblématiques en atténuant les pressions
générées par les activités maritimes 18

OLT 2 : Renforcer la protection des
écosystèmes profonds, en s'appuyant sur
la recherche scientifique et les savoirs
traditionnels 26

OLT 3 : Maintenir en bon état de conservation
les espèces ciblées par la pêche hauturière. 28

OLT 4 : Assurer une gestion spatialisée et
partenariale de l'AMG 33

L'Aire marine gérée Tainui Atea



[INTRODUCTION]

Les caractéristiques de la ZEE polynésienne

4,55 millions de km²

95 % de l'espace maritime polynésien

45 % de l'espace maritime français

De 12 à 200 milles nautiques soit 22 km à 370 km des côtes

Chiffres clés « environnement »

Eaux les moins riches en nutriments et chlorophylle au monde

Espèces marines emblématiques : **84**

Chiffres clés « activités maritimes »

Pêche : plus de **10 000 tonnes pêchées** par les palangriers, poti marara et bonitiers en 2024

Transport maritime : **20 navires** de transport interinsulaire opérés par 16 armateurs

1076 escales de navires de croisières dans 33 îles et atolls pour 114977 passagers

Recherche scientifique : **14 campagnes** océanographiques entre 1993 et 2020 et **6 campagnes** en 2024

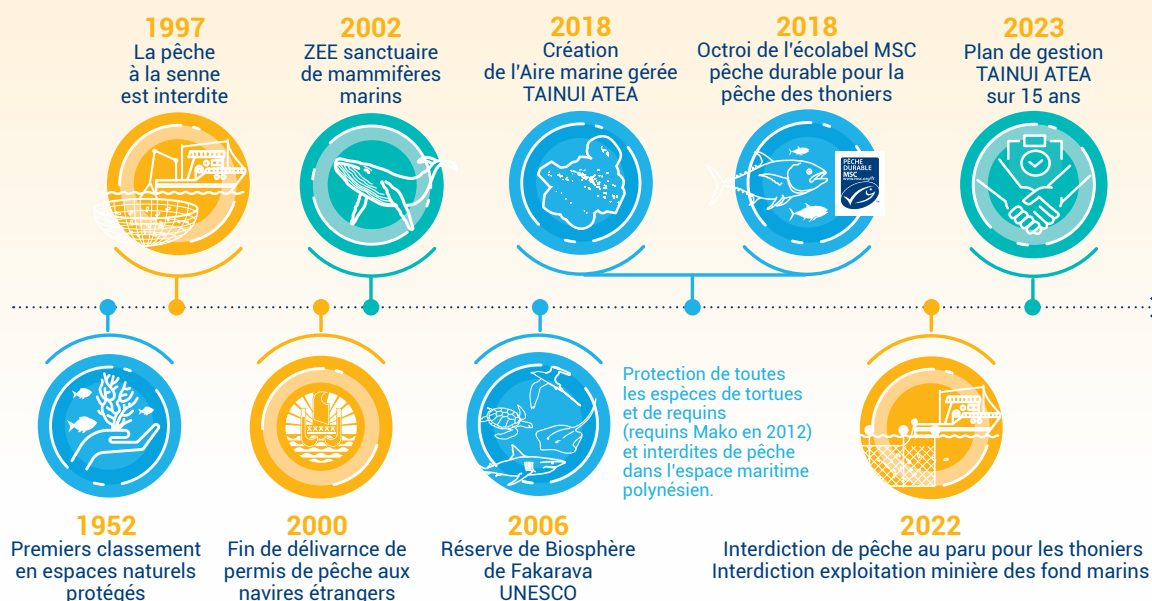
I.1. Historique de l'AMG

La Polynésie française s'est engagée à concilier la préservation des écosystèmes et l'exploitation durable des ressources, en tenant compte du lien profond qui unit les peuples polynésiens à la nature, et plus particulièrement à l'océan.

L'ensemble de la ZEE polynésienne, l'Aire Marine Gérée (AMG) *Tainui Atea*, est classée depuis 2018 en catégorie VI au code de l'environnement de la Polynésie française en tant qu'« espace protégé, géré principalement à des fins d'utilisation durable des ressources et des écosystèmes naturels ». Ces travaux s'inscrivent d'ailleurs dans la continuité des efforts de gestion de l'espace maritime polynésien (côtier et large), entrepris par les différents gouvernements polynésiens :

- En 1952 :** Les **premiers espaces naturels protégés** sont classés au code de l'environnement polynésien
- Depuis 1997 :** La **pêche à la senne est interdite, ainsi que toute pêche ciblant les requins, les raies, les mammifères marins ou les tortues marines.**
- Depuis 2000 :** **Aucune licence de pêche n'est délivrée à des navires étrangers**
- Depuis 2002 :** L'ensemble de l'espace maritime, les eaux intérieures, la mer territoriale et la zone économique exclusive de la Polynésie française constituent le « **Sanctuaire marin** de la Polynésie française » au titre du code de l'environnement polynésien (Art. LP. 2121-2). La réglementation a évolué afin de mieux préserver les **mammifères marins** (observations, autorisations).
- En 2006 :**
 - L'espace maritime intracommunal de Fakarava, classé en catégorie VI du code de l'environnement, reçoit le label Réserve de Biosphère UNESCO.
 - **Toutes les espèces de requins** (requin mako en 2012), **raies manta, mammifères marins, tortues marines ainsi que plusieurs espèces d'oiseaux marins** ont été classées en **espèces protégées au titre du code de l'environnement polynésien**. Cela interdit notamment leur consommation, détention, vente, et exportation mais cela permet également de soumettre à autorisation toute activité d'observation et de recherche.
- En 2018 :** La pêche des thoniers reçoit l'écolabel MSC pêche durable pour ses pêcheries de thon germon et de thon à nageoires jaunes
- En 2022 :**
 - **La pêche aux parus pour les thoniers est interdite ;**
 - De plus, l'Assemblée de Polynésie française s'est positionnée **contre l'exploitation minière par l'adoption d'un moratoire** (délibération n° 2022-100 APF du 08/12/2022).
- En 2023 :** Signature du protocole d'intention entre l'Etat et la Polynésie française en matière de politique maritime.
- En 2024 :**
 - Formation des unités de contrôle ;
 - Adoption d'une feuille de route de l'économie bleue de la Polynésie française ;
 - Instauration du Comité Stratégique de la Mer (COSMER) visant à définir la stratégie de la Polynésie française en matière de politique publique maritime.

Le grand océan Polynésien : une gestion maritime depuis 70 ans



1.2. Le plan de gestion de l'Aire Marine Gérée - Tainui Atea : le plan 2023 – 2037

Consolidation du plan de gestion

La première étape de la consolidation du plan de gestion a consisté en la réalisation d'un état des lieux des connaissances disponibles sur la ZEE de Polynésie française par la délégation territoriale de l'OFB en collaboration avec les services du Pays et de l'Etat (OFB, 2022). Cet état des lieux a permis de mettre en évidence les caractéristiques écologiques, culturelles et économiques de la zone afin d'alimenter les orientations de gestion et de préservation de l'aire marine gérée. Des travaux ont ensuite été menés pour réaffirmer les enjeux de gestion et identifier les facteurs d'influence.

Dans un second temps, le plan de gestion a été co-construit dans une démarche inclusive et participative, faisant l'objet de nombreuses consultations. Des **ateliers interservices**, en septembre 2022, se sont concentrés sur les thématiques suivantes : les espèces marines emblématiques, les habitats benthiques et les ressources halieutiques. Ensuite, l'**instance de la consultation de la société civile** a été consultée en amont de la rédaction des fiches actions, en novembre 2022. Les propositions formulées ont notamment permis de retenir une approche écosystémique pour la structuration du plan de gestion. Enfin, suite à la rédaction des fiches action du plan de gestion, l'instance a de nouveau été sollicitée plusieurs fois en janvier 2023. Plusieurs recommandations ont été retenues avant envoi de la version finale au comité de gestion.

Ces deux phases qui ont duré environ deux ans ont permis d'aboutir à un nouveau plan de gestion élaboré sous la coordination de l'OFB en collaboration avec les services techniques polynésiens, les services de l'Etat et des représentants de la société civile.

Approbation du plan de gestion

Après avoir reçu l'approbation unanime des membres du conseil de gestion de l'aire marine gérée, le **plan de gestion a été définitivement approuvé le 14 mars 2023** par Arrêté du ministre de la culture, de l'environnement et des ressources marines du gouvernement de la Polynésie française (Arrêté 2272 MCE du 14 mars 2023).

Ce plan de gestion fixe pour une durée de 15 ans (2023-2037) les quatre grands **objectifs long termes (OLT)** de gestion de l'AMG *Tainui Atea* :

- **OLT1 - Préserver les espèces marines emblématiques en atténuant les pressions générées par les activités maritimes ;**
- **OLT2 - Renforcer la protection des écosystèmes profonds, en s'appuyant sur la recherche scientifique et les savoirs traditionnels ;**
- **OLT3 - Maintenir en bon état de conservation les espèces ciblées par la pêche hauturière ;**
- **OLT4 - Assurer une gestion spatialisée et partenariale de *Tainui Atea*.**

Sa mise en œuvre opérationnelle s'appuie sur des plans d'action d'une durée de 5 ans, dont le premier prévoit la mise en œuvre de **12 objectifs opérationnels (OO) déclinés en 19 fiches-action sur la période 2023-2027**. Dans une logique évolutive, le plan de gestion sera mis à jour en 2027 avec un nouveau plan d'action pour la période 2028-2032, capitalisant sur les réussites et éventuels échecs du plan d'action 2023-2027 et prenant en compte, le cas échéant, de nouveaux enjeux.

[1.3 la gouvernance de l'océan polynésien]

Le **Comité d'Orientation Stratégique Maritime et Portuaire (Cosmer)** est une nouvelle instance stratégique qui regroupe le Pays, l'Etat mais également les acteurs privés de l'économie maritime représentés par le Cluster maritime de la Polynésie française. Cette instance vise à déterminer les priorités d'action en matière de politique publique maritime en Polynésie française afin de promouvoir l'économie bleue durable. Il met l'accent sur les infrastructures, la formation, la pêche et les fonds marins. Réuni pour la première fois le 5 décembre 2024, le Cosmer a validé la feuille de route de l'économie bleue portée par le Pays à l'horizon 2030, dans laquelle s'intègre les objectifs de l'aire marine gérée Tainui Atea.

La **Commission Maritime Mixte (CMM)** a été créée pour favoriser la coordination entre l'État et le Pays dans le domaine maritime. Elle a pour objectif de développer des actions conjointes pour la sécurité maritime, la protection de l'environnement et la gestion des ressources maritimes. Créée le 30 avril 2019, elle s'est réunie pour la première fois en février 2020, et s'appuie sur 4 groupes de travail (GT) réunissant des services du Pays et de l'Etat, dédiés à la surveillance et au contrôle des pêches, à la surveillance et à la protection de l'environnement marin, à la sécurité en mer et loisirs nautiques, et enfin à l'hydrographie. Ces groupes de travail contribuent à la mise en œuvre du plan de gestion Tainui Atea.

Le **Conseil de gestion de l'aire marine gérée Tainui Atea** réunit des acteurs du Pays et de l'Etat dans le but de mettre en œuvre le plan de gestion de Tainui Atea et en assurer le suivi. Ce dernier intègre des volets non traités par le Cosmer et la CMM, tels que l'éducation, la sensibilisation, la culture ou encore le développement d'une gouvernance incluant les communautés locales. Réuni pour la première fois en mars 2020, il est tenu de se réunir à minima une fois par an. La direction de l'environnement en assure le secrétariat. L'instance de consultation de la société civile a quant à elle été créée lors de la réunion du conseil de gestion du 1^{er} octobre 2021 de manière à inclure la société civile dans la gouvernance de Tainui Atea. Cette instance est systématiquement consultée sur l'ordre du jour du conseil de gestion pour lequel les membres sont invités à donner leur avis. Ces derniers peuvent également s'autosaisir sur des sujets en relation directe avec l'AMG et émettre ses propositions au conseil de gestion. Courant 2024, cette instance a été renommée «comité consultatif».



1.4. Répartition des compétences entre le Pays et l'Etat pour la gestion de l'AMG

Sur le plan institutionnel, la gestion de la ZEE s'inscrit dans un champ de compétences partagées entre l'État et la Collectivité de Polynésie française, fortement marqué par l'autonomie de la Polynésie française.

Ainsi, depuis l'adoption du statut de 1996, la gestion de cette zone est une compétence de principe de la Polynésie française. L'article 47 de la loi statutaire du pays dispose que la Polynésie française régit et exerce le droit d'exploration et le droit d'exploitation des ressources naturelles biologiques et non biologiques, notamment du sol, du sous-sol et des eaux sus-jacentes de la mer territoriale, ainsi que de la ZEE, dans le respect des engagements internationaux. Le Pays est ainsi compétent en matière de pêche, d'aquaculture, de protection de l'environnement, d'extraction minière et plus généralement d'exploitation des ressources biologiques de la mer.

Dans ce cadre institutionnel particulier, l'État dispose d'une marge de manœuvre inhérente à ses attributions concernant les matières premières stratégiques, la diplomatie et la défense, mais également de l'essentiel des moyens opérationnels mobilisables au bénéfice de la Polynésie française.



Schéma de répartition des compétences Etat/Pays en matière de gestion et de préservation de la ZEE de Polynésie française

FRANCE	POLYNÉSIE FRANÇAISE
Protection de l'environnement, gestion des espaces protégés	
- Appréhension et saisie en cas d'infraction de prélèvement volontaire d'espèces protégées (SEAM) - Prévention et lutte contre les pollutions majeures grâce au dispositif ORSEC (AEM) - Surveillance des pollutions par les navires et coordination des opérations de constatation (JRCC) - Délivrance d'autorisation de Recherche scientifique marine (HC)	- Conservation et mise en valeur des espaces naturels protégés (DIREN) - Protection des espèces en danger, vulnérables, rares ou d'intérêt particulier, notamment information aux usagers (DIREN) - Patrimoine culturel matériel et immatériel (DCP) - Education à l'environnement (DGEE)
Gestion des ressources	
- Gestion des « matières premières stratégiques » - Contrôle de la pêche maritime (SEAM) - Surveillance de la pêche maritime (JRCC, qui s'appuie sur le CFIM du CMC-PF)	- Gestion des ressources marines énergétiques et minières (hors matières premières stratégiques) - Réglementation de l'exploration et de l'exploitation des ressources naturelles - Gestion des ressources vivantes en mer (DRM) - Conception et mise en œuvre des politiques stratégiques en matière de pêche (DRM) - Promotion du développement durable du secteur de la pêche (DRM) - Elaboration de la réglementation des pêches (DRM)

FRANCE	POLYNÉSIE FRANÇAISE
Sécurité maritime	
- Police et sécurité de la circulation en mer (AEM) - Information nautique, connaissance de la bathymétrie (SHOM) - Coordination des moyens de secours et de sauvetage en mer (JRCC) - Surveillance générale des approches maritimes - Sécurité des navires de + de 24 m et des navires à passagers (SEAM)	Police de la sécurité des navires pour les navires de - de 24 m, hors navires à passagers (DPAM) et pour tous les navires dans les eaux intérieures, notamment les lagons
Gestion des activités maritimes	
- Surveillance de la navigation (JRCC) - Francisation des navires (SEAM) - Gestion administrative et sociale des marins professionnels (SEAM) - Câbles sous-marins (AEM) Formation professionnelle maritime de la flotte de commerce (SAM)	- Statut réglementaire des marins pêcheurs (DRM) - Immatriculation et conduite des navires, activités nautiques (DPAM) - Règlementation relative à la conduite des navires et à la formation (DPAM) - Régulation et contrôle des transports interinsulaires et touristiques (DPAM) - Formation professionnelle maritime des marins, hors commerce (DPAM) - Assortir de peine d'amende voire d'emprisonnement les infractions aux « lois du Pays » et délibérations de l'assemblée territoriale relatives aux activités maritimes.
Politique étrangère	
Compétence générale en matière de politique étrangère Représentation de la France au sein des ORGP (SEAM)	- Négociation d'arrangements administratifs avec les administrations de tout Etat ou territoire du Pacifique ; - Signature de conventions de coopération décentralisée avec des collectivités territoriales françaises ou étrangères Dans le domaine de compétence de la Polynésie française, - Négocier des accords avec tout Etat, territoire ou organisme international, dans le respect des engagements internationaux de la République - Être membre ou membre associé d'organisations internationales du Pacifique ou observateur auprès de celles-ci, avec l'accord de l'Etat - Être associé aux travaux des organismes régionaux du Pacifique, avec l'accord de l'Etat Dans le domaine de compétence de l'Etat, - Être associé ou participer à la délégation française aux négociations et à la signature d'accords avec un ou plusieurs Etats, territoires ou organismes régionaux du Pacifique et avec les organismes régionaux dépendant des Nations unies (notamment les ORGP) - Négocier et signer de tels accords sur délégation de pouvoirs de l'Etat

2 Les temps forts en 2024

**6 MARS
(OLT 2)**

Séminaire grands fonds marins

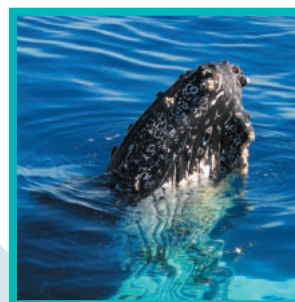
Le 6 mars 2024, un séminaire sur les grands fonds marins a été organisé par le gouvernement de la Polynésie française, en partenariat avec l'OFB. Cet événement a permis de présenter les résultats de l'étude du MNHN sur les monts sous-marins situés dans la ZEE. Il a réuni les services du Pays et de l'État, ainsi que des chercheurs et des acteurs de la société civile, afin d'identifier les besoins prioritaires en matière de coopération scientifique et de collecte de connaissances pour la protection des grands fonds marins.



**29 AVRIL
(OLT 1)**

Lancement du projet Ocean Watch

Lancé en avril 2024 par l'association Oceania, le projet Ocean Watch vise à renforcer la protection des cétacés en Polynésie française, notamment les baleines à bosse. Il s'appuie sur diverses méthodes scientifiques pour mieux comprendre ces espèces et les menaces qui les affectent. Le projet déploie aussi des observateurs en mer pour limiter les collisions avec les navires et des actions de sensibilisation : programme éducatif, outils de science participative.



**10 AU 14
JUN
(OLT 3)**

Formation des unités de contrôle en matière de police des pêches

Une formation « police des pêches » organisée par le SEAM avec l'appui de la DRM a été proposée aux différentes unités de contrôle du 10 au 14 juin 2024. Celle-ci a réuni plus d'une vingtaine de participants des services de l'Etat et de la Polynésie française (DRM, DIREN, OCLAESP, Gendarmerie maritime, JRCC, CFIM, SEAM). Une séance de reconnaissance pratique des espèces à la débarque a pu être organisée grâce à la participation et à l'accueil de Georges Moarii au sein des ateliers de sa société Ocean Products.



**2 AU 6
SEPTEMBRE
ET 2 AU 6
DÉCEMBRE
(OLT 3)**

Participation aux commissions thonières du Pacifique est (IATTC) et du Pacifique central et occidental (WCPFC)

Comme chaque année, la DGAMPA, la DGOM, le SEAM et la DRM ont pris part aux sessions plénières de la WCPFC et de l'IATTC pour défendre les intérêts du territoire durant les négociations relatives au cadre réglementaire régional s'appliquant à la pêche thonière dans le Pacifique. La Polynésie a ainsi contribué à l'avancement vers une meilleure gestion des stocks de thonidés exploités, en particulier sur les stratégies de gestion du thon germon du Pacifique Sud (thon blanc). Elle a aussi plaidé pour une meilleure régulation de l'utilisation des DCP dérivants et obtenu l'engagement des compagnies de pêche à la senne de considérer la récupération de ces DCP dérivants en mer, avant qu'ils ne s'échouent sur les côtes de Polynésie. Fort de son expérience sur le E-monitoring (caméras embarquées sur les navires de pêche), la Polynésie a suivi l'adoption de standards régionaux sur le E-Monitoring à l'IATTC



**2 AU 6
SEPTEMBRE
ET 2 AU 6
DÉCEMBRE
(OLT 3)**

mais également à la WCPFC. Elle a également défendu la révision de mesures visant à réduire les captures d'oiseaux marins par les pêcheries du Pacifique central et occidental.

La DGAMPA et la DGOM ont appuyé le territoire sur ces enjeux clés. Avec le SEAM, elles participent en 2025 aux groupes de travail initiés dans le cadre de la WCPFC pour développer des guides de contrôle des pêches en haute mer, ainsi que pour l'évolution des contrôles par l'Etat du port, pour lutter contre la pêche INN.

Fête de la Science - Océans de savoirs

La Fête de la Science 2024, placée sous le thème « Océan de savoirs », a proposé une série d'activités du 4 au 18 octobre pour explorer l'océan et sensibiliser à sa protection. L'événement a débuté par un Va'a des Sciences à l'Assemblée de la Polynésie française, réunissant 25 partenaires scientifiques, associatifs et institutionnels, suivi d'une table ronde sur les grands fonds marins. Ateliers, conférences et animations ont ensuite permis de sensibiliser le grand public et les scolaires à la richesse et aux enjeux des écosystèmes marins polynésiens.



**4 AU 18
OCTOBRE
(OLT 4)**

9^{ème} Forum de l'Économie bleue de Polynésie française

Organisé par le Cluster maritime de Polynésie française en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture, des Ressources marines, de l'Environnement en charge de la Recherche et avec la Direction des Ressources marines, le 9^{ème} Forum de l'Économie bleue a rassemblé la communauté maritime publique-privés sur la thématique : "connectivités maritimes". Quatre ateliers ont notamment été organisés dans ce cadre, dédiés aux connectivités écologiques et culturelles, à la gouvernance participative des espaces maritimes, aux actions dans les archipels et à la data maritime.

**12 ET 13
NOVEMBRE
(OLT4)**

Cérémonie « Te Mana o Te Moana Nui a Hiva »

Le 13 novembre, ont été récompensés les 13 lauréats des Trophées TO'A Reef 2024 de l'Ifrecor Polynésie. Cette première édition a suscité un fort engouement, attirant 32 candidatures d'une grande qualité : 11 associations, 7 entreprises privées et 14 écoles, toutes engagées dans la protection des récifs et des lagons du Fenua. Lors de cette cérémonie a été célébré l'importance de préserver le Mana de l'océan. Cet événement a été co-organisé par l'État, le Pays, l'Ifrecor Polynésie et le Cluster maritime de Polynésie, en préparation de la participation polynésienne à la 3^e Conférence des Nations Unies sur l'Océan.



**13 NOVEMBRE
(OLT4)**

**3 AU 5
DÉCEMBRE
(OLT 3)**

Séminaire international des garde-côtes du Pacifique sud

Pendant trois jours, la France a organisé à Papeete un séminaire international destiné aux administrations garde-côtes du Pacifique. Treize États insulaires du Pacifique, plusieurs pays alliés de la France et des organisations régionales ont été invités pour favoriser la collaboration, les échanges et le partenariat en matière de lutte contre la pêche INN, de sécurité et de sûreté maritimes. L'événement s'est conclu par plusieurs exercices à la base navale de Papeete, portant sur le sauvetage en mer, la surveillance des pêches, la lutte contre les trafics et la pollution. Cette rencontre s'inscrivait dans le cadre de l'année de la mer, préparant le 3^{ème} Conférence des Nations Unies sur l'Océan.



2^{ème} plateforme régionale d'échanges dans le Pacifique sur les Grands Fonds Marins

Mandaté par le Secrétaire d'Etat chargé de la Mer, l'IRD pilote une expertise scientifique collective sur les « Enjeux de connaissance et de gouvernance des Grands Fonds Marins ». Dans ce cadre, Tahiti a accueilli, du 10 au 12 décembre 2024, la deuxième plateforme régionale d'échanges sur les Grands fonds marins (GFM), réunissant plus de 100 participants de 14 pays et territoires du Pacifique. Pilotée par l'IRD, cette rencontre a permis de débattre de la gestion des GFM, abordant des enjeux clés tels que la pluralité des savoirs et leur intégration dans la prise de décision, les inégalités d'accès aux ressources, et la nécessité d'une gouvernance régionale. Les échanges ont été structurés autour de 4 thématiques :

- Etat des lieux de la production et des usages des connaissances scientifiques
- Pluralité des connaissances et leur intégration dans la prise de décision
- Mesure des impacts et négociation des compensations
- Production (et application) de normes et de dispositifs de gouvernance et de suivi



**11
DÉCEMBRE
(OLT 2)**

Signature d'un accord de coopération scientifique sur les Grands Fonds Marins

Un accord a été signé le 11 décembre visant à renforcer la coopération scientifique entre la Polynésie française, l'Etat et l'Ifremer sur les enjeux liés aux grands fonds marins et les besoins prioritaires d'acquisition de connaissances, notamment avec pour but de créer une chaire internationale de recherche en Polynésie française dédiée à la connaissance des grands fonds marins.



Déclaration de Papeete et jumelage AMG et PNMC

À la suite de la plateforme sur les grands fonds marins, un dialogue de haut niveau s'est tenu à Papeete, réunissant des représentants des gouvernements du Pacifique. Ils ont réaffirmé leur soutien à l'Accord BBNJ pour la protection des zones marines situées au-delà des juridictions nationales. Les discussions ont souligné l'importance de la coopération régionale, de l'intégration des savoirs traditionnels et de la participation des peuples indigènes à la gouvernance des océans. Par ailleurs, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française ont signé une déclaration autour de 5 engagements communs forts avec la volonté de jumeler le Parc naturel de la mer de Corail et l'Aire Marine Gérée *Tainui Atea*.



**13
DÉCEMBRE
(OLT 4)**

Village de l'Océan

Le vendredi 13 décembre, la Présidence de la Polynésie française a accueilli le "Village de l'Océan", une initiative visant à valoriser les actions menées par les associations, les entreprises, les services et les instituts de recherche polynésiens en faveur de l'exploitation durable et de la protection de l'océan.

**13
DÉCEMBRE
(OLT 4)**

La vie de l'AMG en 2024

L'instance de consultation de la société civile

Le comité technique

III.1. Réunions préparatoires

Le **comité technique** s'est réuni le 16 octobre 2024 pour faire le bilan de l'avancement du plan d'action et formuler des propositions en vue de la programmation 2025 ainsi que de l'ordre du jour du comité de gestion.

Une réunion interministérielle s'est ensuite tenue le 30 octobre afin d'arbitrer et de valider les éléments de programmation et l'ordre du jour.

III.2. Les instances

Lors de l'**instance de consultation de la société civile** du 14 novembre, les membres ont donné leurs avis sur la programmation et l'ordre du jour. Par ailleurs, l'ensemble des participants valide la nouvelle appellation de l'instance en « **comité consultatif** ». Des échanges ont eu lieu pour intégrer d'autres représentants socio-économiques.

Le **conseil de gestion** du 12 décembre a permis de valider la programmation des actions 2025 et d'étudier les différentes propositions d'évolution du plan d'action 2023-2027 et de consolidation de la gouvernance.

III.3. Les moyens mobilisés

Les moyens financiers

Seuls les moyens financiers dédiés aux projets ponctuels spécifiques ont été renseignés pour l'année 2024. Ils n'incluent pas les budgets de fonctionnement des services de l'Etat et du Pays pour la mise en œuvre des actions du plan de gestion de *Tainui Atea* qui constituent par ailleurs les principaux postes de dépenses.

Ainsi, en 2024, ce sont :

7 projets de connaissances des espèces marines emblématiques qui sont en cours et/ou qui ont été lancés pour un montant total de 321 028 170 xpf soit 2 882 952 €. La bonne connaissance de l'état des populations et de leurs zones

fonctionnelles est un préalable pour la définition et la planification d'une gestion cohérente et efficace, garantissant un état de conservation favorable des espèces marines emblématiques.

Dans un objectif à moyen terme de protection des écosystèmes profonds, 2 études visant à réaliser un état des connaissances sur les monts sous-marins selon une double approche fonctionnement du vivant/culture et société ont été réalisées pour un montant total de 10 249 451 xpf soit 85 886 €.

Sur la gestion spatialisée et partenariale de l'AMG, c'est principalement les ressources financières issues du fonctionnement des services qui ont été mobilisées (événements, concertation etc.).

Le conseil de gestion



Les moyens humains

La gestion de l'Aire Marine Gérée (AMG) *Tainui Atea* repose sur la mobilisation coordonnée des services du Pays et de l'État, qui engagent au quotidien des agents aux compétences complémentaires, contribuant à la mise en œuvre du plan de gestion de cet espace maritime.

Services du Pays

- **La Direction de l'Environnement (DIREN)** assure la coordination générale de l'AMG. Un agent est mobilisé pour l'animation des instances de gouvernance, le secrétariat du comité de gestion, le suivi technique et administratif du plan de gestion. Deux autres agents sont mobilisés pour assurer la mise en œuvre des actions de suivi écologique et de conservation des espèces marines emblématiques.
- **La Direction des Ressources Marines (DRM)** intervient pour garantir la gestion durable des ressources halieutiques. Ses équipes participent activement au suivi des activités de pêche, à la collecte de données et à la définition de mesures de gestion adaptées.
- **La Direction Polynésienne des Affaires Maritimes (DPAM)** apporte l'expertise de ses agents pour le suivi réglementaire et administratif des espaces maritimes et des autorisations d'activités dans l'AMG.
- **La Direction de la Culture et du Patrimoine (DCP)** mobilise ses compétences afin d'intégrer les dimensions culturelles et patrimoniales dans la gestion de l'aire, notamment par la valorisation des savoir-faire traditionnels et des usages coutumiers liés aux espaces marins.
- **La Délégation à la Recherche (REC)** soutient la recherche scientifique et technique en Polynésie française, en facilitant les partenariats avec les institutions de recherche et en appuyant les projets de gestion et de préservation dans l'AMG.

Services de l'État et établissements publics

Plusieurs services de l'État sont également impliqués et mobilisent régulièrement leurs agents pour assurer la bonne application de la réglementation, la sécurité des usages et l'appui technique à la gestion de l'AMG :

- **Le Service d'Etat des Affaires Maritimes (SEAM)** assure la sécurité, la surveillance des Pêches et le contrôle des activités maritimes, veillent au respect des réglementations en vigueur et interviennent régulièrement dans le suivi des usages.
- **Le JRCC (Centre de coordination de sauvetage maritime)** coordonne les opérations de recherche et de sauvetage, et assure les missions de surveillance de la pollution et de la navigation, garantissant la sécurité des personnes et des biens en mer dans le périmètre de l'AMG.
- **Le bureau de l'Action de l'Etat en Mer (AEM)** assure la souveraineté dans nos espaces maritimes, le sauvetage des personnes et l'assistance des navires en difficulté. Il contribue également à la protection de l'environnement marin et ses ressources, et à la lutte contre les trafics illicites.
- **L'Office Français de la Biodiversité (OFB)** vient en appui aux politiques publiques environnementales du Pays et apporte un soutien technique et financier dans la mise en œuvre du plan de gestion de l'AMG.
- **La Délégation à la Recherche et à la Technologie (DTRT)** appuie la valorisation et la coordination des programmes de recherche scientifique menés dans l'AMG, en facilitant les partenariats entre les institutions de recherche, les services de l'État et du Pays.



- **La Marine nationale, Gendarmerie maritime et la brigade nautique de la Gendarmerie nationale** participent activement à la surveillance et au contrôle des activités exercées dans le périmètre de l'aire, en appui aux services de l'État et du Pays.

Partenaires scientifiques et techniques

Des collaborations sont régulièrement établies avec des instituts de recherche, des universités et des associations spécialisées, qui apportent un appui scientifique et technique ponctuel ou régulier à travers des études, suivis écologiques et expertises indispensables à la gestion adaptative de l'aire.

Au total, ce sont plusieurs dizaines d'agents issus des services du Pays, de l'État et des structures partenaires qui œuvrent au quotidien à la préservation, à la valorisation et à la gestion durable de l'AMG *Tainui Atea*. Cette organisation interinstitutionnelle garantit une gouvernance partagée et efficace, reposant sur la complémentarité des compétences mobilisées.

Les moyens matériels

- **Les moyens maritimes de la Marine nationale et la gendarmerie maritime** : la frégate de surveillance *Prairial* et son hélicoptère embarqué, le patrouilleur outre-mer en haute mer *Teriieroo a Teriierooiterai*, le bâtiment de soutien et d'assistance outre-mer *Bougainville* et le patrouilleur de la gendarmerie maritime *Jasmin*
- **Les moyens aériens de la Marine nationale** : trois avions Falcon Guardian
- **Le centre opérationnel de surveillance et de sauvetage aéro-maritime (JRCC)** et ses équipements œuvrent dans le cadre du système mondial de détresse et de sécurité en mer.
- **Les moyens maritimes de la Gendarmerie nationale** : brigade nautique et embarcations des brigades territoriales autonomes

4 La mise en œuvre du plan d'action de l'AMG en 2024

OLT 1

Préserver les espèces marines emblématiques en atténuant les pressions générées par les activités maritimes

Rappel chiffres clés biodiversité ZEE :



dont 11 menacées
au niveau mondial



dont 9 menacées
au niveau mondial



dont 4 menacées
au niveau mondial



toutes menacées
au niveau mondial

Action 1 : Améliorer les connaissances sur les espèces marines emblématiques



• Mammifères marins (opérations 1, 4 et 5)

Lancé en avril 2024 par l'association Oceania, le projet OceanWatch se poursuivra jusqu'en 2027 afin de renforcer la protection des cétacés au sein du sanctuaire polynésien, en particulier les baleines à bosse. Pour atteindre cet objectif, diverses méthodes scientifiques sont mises en œuvre pour mieux comprendre les baleines à bosse et autres espèces de cétacés et identifier les pressions auxquelles elles sont soumises. Parmi ces méthodes, on retrouve la **photo-identification** (854 individus identifiés à ce jour), la **génétique** (370 squames récoltés en 2024), la **photogrammétrie** (22 individus mesurés par drones en 2024), l'**ethnobiologie** (42 témoignages recueillis auprès de la population) et la **bioacoustique sous-marine** (110 minutes de chants enregistrés en 2024), via le déploiement d'un réseau d'hydrophones fixes au sein des 5 archipels.

Pour **réduire les risques de collisions entre navires et baleines à bosse**, le projet forme et déploie des **observateurs de mammifères marins (OMM)** sur la liaison Tahiti-Moorea (620 trajets couverts en 2024), avec une extension prévue aux Raromatai (67 trajets en 2024). En 2024, 9 OMM ont effectué 25 manœuvres d'évitement et 72 manœuvres d'anticipation.

La sensibilisation est également un aspect clé du projet, avec le lancement en 2024 du **programme éducatif OMM Kids**, visant à éveiller les jeunes générations à la conservation des océans. Enfin, le projet encourage la **science participative** en promouvant des applications comme OBSenMer et l'Observatoire de Polynésie, permettant à chacun de participer activement au suivi des cétacés.

Pilote : **DIREN**

Acteurs impliqués : **association Oceania, Marepolis**

Budget : **96 060 386 xpf (Fonds vert : 55 013 129 xpf, OFB : 28 818 140 xpf et DIREN : 9 580 073 xpf) - Thèse (2024-2027) - 7 500 000 xpf (DIREN)**

• Oiseaux marins (opérations 2, 3) :

Cette année, plusieurs actions importantes ont été menées pour la préservation des oiseaux marins en Polynésie française.

- **À Rapa**, deux îlots infestés par les rats, Tautourou (21,09 ha) et Rapa Iti (4,24 ha), ont bénéficié d'opérations d'éradication. Ces îlots hébergent encore des colonies de Puffins de Rapa. La préparation a nécessité trois mois de travail, impliquant trois personnes locales et un bénévole de la Société d'Ornithologie de Polynésie (SOP Manu). **Dix mois après l'opération, aucun rat n'a été détecté**, permettant ainsi d'espérer une meilleure reproduction de cette espèce menacée. **En juillet 2024, douze nids de Puffins de Rapa ont été recensés, contre un seul en juillet 2023.** Par ailleurs, une opération de lutte contre le Goyavier de Chine a été initiée à Rapa Iti pour améliorer l'accès des oiseaux au sol et faciliter leur nidification. Sur le motu Tarakoi, la plantation de plus de 1000 plants s'est poursuivie afin de restaurer l'habitat.
- **À Raivavae**, plusieurs missions réalisées ces deux dernières années ont permis de confirmer la présence d'un nombre important d'espèces de pétrels et de puffins, faisant de cette île la plus riche en Procellariidés en Polynésie française. Les Pétrels à ailes noires, de Gould et à collier y sont notamment présents. Un article scientifique sur ces résultats est en cours de finalisation.

Enfin, la collaboration avec les associations environnementales locales s'est renforcée dans les îles telles que Huahine, Mangareva, Tahuata et Raivavae. Les réseaux de bénévoles ont été consolidés, incluant les Sauveteurs de pétrels, les piégeurs bénévoles et les Jardiniers du Monarque. Une stratégie de communication a été développée avec l'aide d'une prestataire à mi-temps dans le cadre du projet STOP EXTINCTION, aboutissant à la production de deux brochures bilingues (français/anglais).

Un outil dynamique de suivi des 31 espèces marines nicheuses en Polynésie française a été développé. Celui-ci synthétise l'ensemble des connaissances disponibles, les actions déjà réalisées et les priorités futures concernant ces espèces, tout en présentant clairement leur répartition géographique sur chacune des îles concernées.

Action 1 : Améliorer les connaissances sur les espèces marines emblématiques

La sensibilisation du public a également progressé, avec **1500 abonnés supplémentaires sur la page Facebook** et au moins **1 344 personnes sensibilisées** lors d'événements spécifiques.

Pilote : DIREN

Acteurs impliqués : association SOP Manu, associations environnementales locales

Budget : 1 818 010 xpf

• Requins et raies (opérations 1, 3 et 5)

Grand requin marteau (Tamataroa) 2023-2026 :

Le projet TAMATAROA prévoit le déploiement d'un large éventail de protocoles scientifiques afin de répondre aux questions qui se posent sur la structure de la population de *Sphyrna mokarran*, son réseau trophique, son schéma migratoire, ses habitats clefs et les pressions qui s'y exercent.

La mission TAMATAROA II qui s'est déroulée de janvier à décembre 2024 a permis d'atteindre le nombre de 27 femelles marquées avec des balises acoustiques. Ces marquages ont également permis de prélever 21 échantillons de tissus cutanés qui serviront aux analyses génétiques et 15 de tissus musculaires pour les analyses en isotopes stables et acides gras (toutes ces analyses seront réalisées en 2025). En parallèle, le réseau de récepteurs acoustiques a été élargi et compte désormais 88 récepteurs répartis entre les passes et les lagons de Tikehau et Rangiroa. En décembre 2024 on comptait plus de 40 000 détections de *S. mokarran* sur ce réseau. L'analyse préliminaire de ces données révèlent une variabilité individuelle dans l'utilisation de l'espace et une utilisation distincte de l'habitat entre les atolls de Rangiroa et de Tikehau. Les requins marqués à Tikehau ont montré une forte sédentarité à la passe de Tuheiava tout au long de l'année, entrecoupée de passages occasionnels et brefs dans le lagon de Rangiroa pendant les mois d'hiver et d'été. En revanche, les requins marqués à Rangiroa n'ont jamais été détectés à Tikehau. Ils sont très présents dans la passe de Tiputa pendant l'été austral, probablement en raison de la disponibilité de proies, puis quittent cette zone le reste de l'année. Cer-

tains requins ont alors été détectés tout le reste de l'année dans le lagon de Rangiroa. Parallèlement au marquage acoustique, 3 individus de *S. mokarran* ont été marqués avec des balises PSAT. Malheureusement ces dernières n'ont pas tenu plus de 5 jours et seulement 2 ont pu être retrouvées. Le système de fixation des balises a, depuis, fait l'objet d'importantes évolutions techniques afin de poursuivre ce protocole en 2025 et 2026 et d'augmenter le temps de tenu de ces balises.

Ces premiers résultats ont significativement contribué à la classification des passes de Tikehau et de Rangiroa comme « Important Shark and Rays Area (ISRA) » par l'UICN et les résultats à venir soutiendront l'extension de l'ISRA à l'ensemble des lagons de Tikehau et de Rangiroa. Enfin, ces premiers travaux ont servi de levier au processus local de création d'une Aire Marine Protégée à l'échelle de l'atoll de Rangiroa.

Pilotes : DIREN et OFB

Acteurs impliqués : association Mokarran Protection Society, Œil d'Andromède

Budget Tamataroa I : 67 758 796 xpf (OFB : 23 866 000 xpf ; Fonds propre : 43 892 796 xpf)

Budget Tamataroa II : 152 911 637 xpf (Fonds Vert : 95 464 000 xpf ; OFB : 26 097 351 xpf ; Fonds propre : 30 727 236 xpf) et 10 740 000 xpf (DIREN)

Requin longimane (Parata) 2023-2024

L'étude s'intéresse au requin longimane (*Carcharhinus longimanus*), communément appelé Parata en Polynésie. Cette espèce, en danger critique d'extinction par l'UICN, est peu étudiée dans le monde et aucune recherche n'a encore été réalisée sur celle-ci en Polynésie française. Déclinée en 2023-2024, cette étude visait à : (i) localiser les zones très fréquentées par les requins ; (ii) décrire les mouvements et les trajets utilisés, et ainsi cartographier les aires de répartition ; (iii) déterminer si les individus sont philopatriques ; (iv) caractériser l'utilisation verticale des habitats par le biais du profil de profondeur et enfin (v) étudier tout impact que les zones fortement utilisées par l'Homme ont sur ces variables.

En 2023-2024 ce sont ainsi 10 individus qui ont été marqués avec des balises satellites. L'analyse des données a permis de mettre en évidence **des déplacements importants de ces individus** (de 1 625 à 7 885 km sur des périodes de 83 à 286 jours en liberté) couvrant une superficie totale de 1 467 157 km² à cheval sur plusieurs ZEE





(Kiribati, Cook et Polynésie française). Plus spécifiquement **une zone centrale de 176 635 km²** a été identifiée dans les îles de la Société où les requins avaient tendance à **adopter un comportement résidentiel lorsqu'ils étaient associés à des îles, des monts sous-marins ou des crêtes bathymétriques**. De même, certains individus semblent être fidèles à des sites en particulier dont les eaux autour de l'île de Moorea. Enfin, cette espèce semble passer l'essentiel de son temps dans les profondeurs inférieures à 130 m, les rendant particulièrement vulnérables à la pêche palangrière.

L'ensemble des résultats a fait l'objet d'une publication scientifique et plusieurs **zones importantes pour les requins et les raies (ISRA) ont pu être définies et reconnues en 2024** notamment celle incluant **l'archipel de la Société, Kiribati et les îles Cook**.

Pilote : **DIREN**

Acteur impliqué : **association Ma'o Mana Foundation**

Budget : **4 000 000 xpf (DIREN)**

Requin tigre (Ruhia) 2024-2027 :

Le projet a pour objet l'étude de l'utilisation de la passe de Tiputa par le requin tigre (*Galeocerdo cuvier*) et d'une éventuelle incidence sur son comportement à cause de l'activité humaine, liée à la pêche aux *o'eo*. Cette étude mettra en évidence les corrélations potentielles entre la pêche et l'écologie comportementale et l'écologie des déplacements des requins.

En 2024, ce sont 20 individus qui ont été marqués avec des émetteurs acoustiques.

Bien que l'étude soit toujours en cours et compte tenu des résultats des études opportunistes brèves conduites par l'association Ma'o Mana Foundation (MMF), **une zone importante pour les requins et les raies (ISRA) a été reconnue dans la zone de la passe de Tiputa sur l'atoll de Rangiroa**.

Pilote : **DIREN**

Acteur impliqué : **association Ma'o Mana Foundation**

Budget : **3 500 000 xpf (DIREN)**



Raies Mobula 2024-2027 :

Les raies *Mobula*, espèces emblématiques et menacées d'extinction dans le monde, sont présentes partout en Polynésie française. L'Observatoire des Requins de Polynésie (ORP), en collaboration avec l'association Manta Trust, mène un suivi scientifique par photo-identification des raies mobula depuis 2015, grâce à la science participative et des missions scientifiques dédiées. Cette méthode est basée sur l'analyse des tâches uniques sur le ventre des raies mobula, semblables à des empreintes digitales, permettant de les identifier et de les suivre au fil du temps. Grâce à cette technique, plus de 1 200 individus ont été identifiés en Polynésie française et plusieurs individus sont suivis depuis plus de 22 ans. Un lien fort entre les populations des îles de l'archipel de la Société a été démontré, avec par exemple plus de 30 raies mobula qui se déplacent régulièrement entre les lagons de Bora Bora et de Maupiti. Ce suivi a également mis en évidence que plus de 34% des raies mobula des îles de la Société est blessée par l'homme (matériel de pêche ou hélice), ce qui est le 2^{ème} plus haut taux de blessure anthropique identifié sur une population de raies mobula au monde.

En 2024, un programme scientifique ambitieux a vu le jour pour approfondir cette étude et mieux comprendre les populations de raies mobula dans la région. Ce programme inclut une étude génétique, un suivi acoustique et le renforcement du suivi par photo-identification. Ces initiatives permettront de recueillir des données cruciales pour élaborer des stratégies de conservation efficaces, tout en contribuant à une meilleure compréhension mondiale de ces espèces vulnérables. La participation des communautés locales est au cœur de ce projet, et des actions de conservation, de sensibilisation et d'éducation sont mises en place pour réduire les menaces auxquelles les raies manta font face en Polynésie française et garantir leur préservation.

Grâce aux données collectées, 10 zones importantes pour la conservation des raies Mobula de Polynésie française ont été reconnues par l'IUCN (classement ISRA).

Pilotes : **DIREN et OFB**

Acteur impliqué : **association ORP (Observatoire des Requins de Polynésie)**

Budget : **27 545 471 xpf (DIREN : 9 725 800 xpf ; OFB : 14 323 633 xpf ; Mécénat : 3 496 038 xpf)**



• Tortues (opérations 1, 4 et 5)

Depuis plusieurs années, la Direction de l'environnement mène un programme de conservation des tortues marines au travers de nombreux projets. Parmi eux :

- le soutien financier auprès des deux centres de soins pour tortues de la Polynésie française (Tahiti et Bora Bora). Ce soutien financier s'élève à 5 millions par année pour les deux entités. Elle prend en charge les soins, les consommables, la nourriture, les transferts ;
- le suivi des populations de tortues nidifiant sur les îles suivantes : Tetiaroa, Mopelia, Nukutavake, Reao, Niau. Nos prestataires recensent le nombre de traces, de nids, et potentiellement de femelles observées et identifiées.

Sur la saison 2023-2024, ce sont plus de 1900 traces recensées, 900 nids confirmés ou potentiels et plus de 90 femelles identifiées dont 15 recaptures. Les données de la saison 2024-2025 sont en cours de traitement.

- l'analyse de la structure génétique des populations de tortues vertes en Polynésie française. Au cours du suivi des populations de tortues nidifiant, les prestataires font des prélèvements d'échantillons qui sont ensuite analysés par un laboratoire. Les premiers résultats de ces analyses nous indiquent le type de population présentes en Polynésie française. A ce jour, il est important de mener des

recherches complémentaires sur l'importance des tortues mâles dans cette population;

- le suivi par émetteurs satellites des femelles post-nidification. En 2024, une synthèse des données satellites a été commandée par la Direction de l'environnement. Ainsi, ce sont une cinquantaine d'émetteurs satellites qui ont été posés sur des tortues depuis la Polynésie française comptant 3 acteurs principaux. Les résultats de l'étude indiquent une voie de migration des individus balisés vers l'ouest de la Polynésie française.

En parallèle de ces projets, la Direction de l'environnement travaille également à instaurer un dialogue avec l'Etat pour la mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre le braconnage. En effet, depuis l'ouverture du centre de soins de Bora Bora en 2003, les tortues accueillies suite à un braconnage représentent 54 % des cas d'admission. Les attaques sont principalement sur des juvéniles. La situation est alarmante car il s'agit d'individus très jeunes et leur disparition va fragiliser davantage ces populations déjà très vulnérables.

Pilote : DIREN

Acteurs impliqués : **Te Mana O Te Moana, Marepolis, Clermont-Tonnerre, Niau ça, Hotu nui Nukutavake, Société Polynésienne de développement durable, Galatea, Reva Atea**

Budget : 40 000 000 xpf (DIREN)

Action 2 :

Evaluer et si possible anticiper l'impact du changement climatique au large, notamment sur les espèces marines emblématiques

La Polynésie française connaît une forte variabilité climatique, atmosphérique et océanique. Aussi, elle est, au milieu du Pacifique Sud, un lieu unique d'études et d'observations pour la compréhension du fonctionnement et de l'évolution du système Terre et des impacts des changements actuels. Les effets du changement climatique, en particulier, représentent des enjeux importants pour le territoire particulièrement exposé et sa population. Deux projets phares ont été particulièrement suivis en 2024 :

- le projet d'**Observatoire de Géodésie et Géophysique de Polynésie (OG²P)(2024-2027)**, porté par l'Université de la Polynésie Fran-

çaise, le CNRS, et le CNES avec une participation opérationnelle de la NASA et en partenariat avec l'IRD, MeteoFrance, l'IGN et le SHOM ; il consiste à réaliser une infrastructure qui sera équipée d'instruments modernes et automatisés, pour produire des données de grande qualité afin d'atteindre les standards de mesures scientifiques et en faire une référence mondiale ;

- le programme porté par le laboratoire GEPA-SUD, un laboratoire de l'UPF dédié à la résilience des territoires, relatif aux **processus physiques locaux à l'interface océan /atmosphère avec notamment le projet Nanumiti**

visant à équiper les marégraphes du réseau d'observation de l'Observatoire Géodésique de Tahiti de l'UPF, de stations météorologiques mesurant les variables atmosphériques.

Enfin, il convient de mentionner un programme important au niveau régional : le projet **CLIPSSA – Climat du Pacifique, savoirs locaux et stratégies d'adaptation (2021-2026)**. CLIPSSA vise à produire des données scientifiques inédites sur le climat futur du Pacifique afin d'accroître les capacités d'adaptation au changement clima-

tique de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française, de Wallis-et-Futuna et du Vanuatu (avec des financements du Fonds Outre-Mer de l'AFD). Il s'agira de développer des projections climatiques haute et très haute résolution, utilisant pour la région Pacifique les derniers modèles de climat globaux qui permettent de simuler l'évolution du climat sur une zone géographique donnée.

Pilotes : Organismes de recherche, REC et DTRT

Action 3 : Généraliser les bonnes pratiques susceptibles de réduire les captures accidentelles et la déprédation

La pêche hauturière de Polynésie française utilise la palangre pélagique, engin de pêche relativement sélectif mais qui conduit parfois des captures accidentelles, en particulier d'oiseaux marins dont certains sont protégés sur le territoire, tels que le pétrel de Tahiti, et de requins.

- **Qualifier et tant que possible quantifier les captures accidentelles et la déprédation en Polynésie française (opération 1)**

Une étude a été commandée et coordonnée par la DRM et conduite par la CPS jusqu'en 2024 afin d'analyser les interactions spatiales et temporelles entre la pêche hauturière et la pêche côtière en Polynésie française. Au cours de cette étude, les données de captures accidentelles

de 2014 à 2023 collectées par les observateurs de pêche embarqués ont été analysées et ont permis de mettre en évidence les zones où ces captures accidentelles se sont concentrées au cours de la dernière décennie, soit les parties nord, nord-ouest, et ouest de la ZEE.

Le programme d'observateurs de pêche embarqués sur les palangriers a permis la quantification des captures accidentelles sur l'ensemble des pêches observées ainsi que la caractérisation de leur état (vivant ou mort, rejeté ou conservé à bord). Parmi ces captures accidentelles, les résultats concernant les espèces d'intérêt particulier (requins, raies, tortues, mammifères marins, oiseaux) figurent dans les tableaux suivants :

Espèce	Vivant, rejeté (libéré, ligne sectionnée)	Mort, rejeté (libéré, ligne sectionnée)	Total des captures observées
Requin peau bleu	245	3	248
Requin soyeux	64	15	79
Requin océanique	130	52	182
Requin cuivre	23	2	25
Requin taupe bleue	15	7	22
Requin petite taupe	9	1	10
Requin Gris de récif	1	0	1
Requin à pointe blanche	1	0	1
Squalelet féroce	1	0	1
Squale grogneur velouté	1	0	1
Requin des Galapagos	30	3	33
Requin crocodile	116	5	121
Requin renard pélagique	4	0	4
Requin Renard à gros yeux	14	1	15
Faux Orque	0	0	0
Globicéphale tropical	1	0	1
Tortue verte	0	0	0
Tortue caouanne	1	0	1
Tortue Olivâtre	0	0	0
Tortue imbriquée	0	0	0
Frégates	0	0	0
Pétrels et puffins	0	11	11
Mouettes, sternes	0	0	0
Non identifié	0	39	39

Les résultats concernant les espèces dites non commerciales (consommables mais non com-

mercialisées sur le marché) figurent dans les tableaux suivants :

Espèces	Vivant, rejeté près du bateau (A1/DSO)	Vivant, embarqué, consommation de l'équipage (A1/RCC)	Mort, rembarqué, consommation de l'équipage (D/RCC)	Mort, rejeté, libéré près du bateau (D/DSO)	Total en Nb. d'individus
Pastenague Violette	972	1	0	11	984
Barracuda	80	27	6	10	123
Escolier Serpent	41	0	0	12	53
Savon rayé d'or	1	0	0	0	1
Escolier Noir	389	4	1	38	432
Escolier Clair	93	45	10	29	177
Lancier Long-Nez	102	4	0	326	432
Lancier à Nez Court	2	0	0	13	15
Ranzania	0	0	1	7	8
Lophote Chevelu	3	0	1	1	5
Escolier Aile Longue	32	0	0	47	79
Autres Bramidae	3	6	1	0	10
Mante Géante	1	0	0	0	1
Poisson-lune à queue pointue	0	0	0	0	0
Mola Mola, Poisson-lune	1	0	0	0	1
Rouvet	53	2	0	8	63
Omosudide	0	0	0	2	2
Escolier	0	0	0	1	1
Brème noire brillante	1	0	0	0	1
Compère lièvre	1	0	0	1	2
Escolier long-nez	3	0	0	0	3

Pilote : DRM

Acteurs impliqués : **SPC, Moana nui Développement (programme d'observateurs de pêche embarqués), armements et pêcheurs, association SOP-Manu**

- **Sensibilisation des équipages et guide des bonnes pratiques (opération 2)**

La DRM a élaboré un **guide des bonnes pratiques à destination des armements et équipages de la pêche hauturière à la palangre pélagique**. Ce guide est présenté sous forme de fiches didactiques illustrées qui détaillent étape par étape les techniques d'évitement et les techniques de manipulation spécifiques pour chaque groupe d'espèces d'intérêt particulier. **Ces fiches sont distribuées à l'ensemble des navires de pêche hauturière, et plusieurs réunions avec les professionnels de la pêche** ont aussi permis de les présenter. Du matériel de démonstration permettant la parfaite mise en œuvre de ces bonnes pratiques (époussettes, coupe-fil, pinces à long manche etc.) est également proposé aux équipages pour qu'ils puissent se familiariser avec. Les observateurs des pêches, embarqués à bord des navires de pêche hauturière, participent également à la sensibilisation des équi-

pages et les aident à la mise en œuvre de ces bonnes pratiques à bord.

Pilote : DRM

Acteurs impliqués : **Armateurs et pêcheurs, DIREN, association SOP Manu, Moana nui Développement (programme d'observateurs de pêche embarqués), SPC**



- **Encourager l'expérimentation de nouvelles techniques permettant de réduire les interactions avec les espèces emblématiques (opération 4)**

En 2024, des essais concluants de déploiement de tori lines, lignes d'effarouchement permettant d'éloigner les oiseaux des navires, ont été effectués sur 5 navires. Le déploiement d'un tel dispositif est obligatoire au sud du 25°S.

Un atelier a également été organisé en 2024 avec Birdlife et l'association SOP Manu, afin de fabriquer et tester en conditions réelles ces lignes de banderoles et les adapter à la pêche

polynésienne avec les pêcheurs et armateurs. L'atelier a aussi permis de poser les bases d'un programme de long terme pour accompagner la filière afin d'avoir une meilleure connaissance des interactions entre la pêche et les oiseaux marins, mais aussi pour continuer d'adapter et de mettre en œuvre les méthodes d'atténuation adéquates.

Pilote : DRM

Acteurs impliqués : **Armateurs et pêcheurs, DIREN, association Manu, ONG Birdlife, SPC, Moana nui Développement (programme d'observateurs de pêche embarqués)**



Partnership for
nature and people



Action 4 :

Poursuivre et améliorer la lutte contre les pollutions susceptibles d'être générées par les navires dans la ZEE

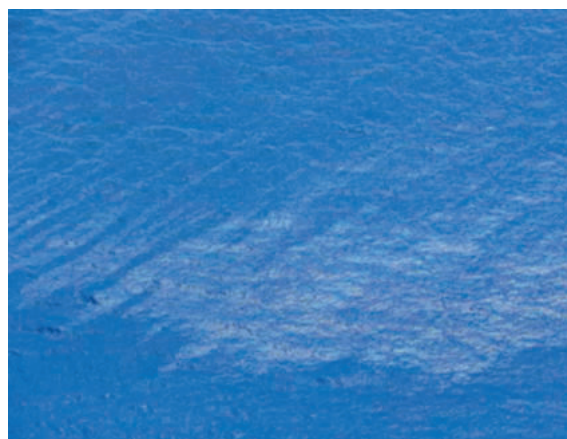
- **Centraliser, analyser et traiter les signalements, coordonner les interventions de constat, recherche de l'origine de la pollution (JRCC) (opération 2)**

En 2024, ce sont 8 signalements de possibles pollutions maritimes qui ont été remontés au JRCC. Après enquête et envoi d'agents habilités et formés à constater les infractions, il en ressort les éléments suivants :

- 1 signalement relatif à des ordures - non constitutif d'une infraction
- 1 signalement de substance liquide nocive - pollution infirmée
- 6 signalements de pollutions par hydrocarbure :
 - 1 pollution confirmée - commettant non identifié
 - 3 pollutions infirmées
 - 2 pollutions indéterminées - non relocalisées

Annuellement, le SEAM réalise environ 900 visites de sécurité des navires pour vérifier notamment la conformité des installations relatives à la MARPOL, ainsi que 30 audits de gestion de la sécurité maritime de la flotte de commerce.

Pilotes : AEM et DIREN



OLT 2

Renforcer la protection des écosystèmes profonds, en s'appuyant sur la recherche scientifique et les savoirs traditionnels

Rappel chiffres clés sur les écosystèmes profonds

788



(sommets entre 0 et 3000m de profondeur)

612



recensées dans les profondeurs avec moins de 3% de la diversité totale partagée entre les archipels

174



(démersaux et benthiques)

Action 5 :

Catégoriser les monts sous-marins selon une approche écologique et socio-culturelle

• Etude du MNHN sur les monts sous-marins de Polynésie française (opération 1)

En février 2024, le MNHN a finalisé son étude faisant un état des lieux des connaissances sur les monts sous-marins de Polynésie française en élaborant des recommandations en termes d'acquisition de connaissances. En effet, l'étude souligne **la connaissance très lacunaire de ces milieux et notamment un sous-échantillonnage de la faune benthique**. Toutefois, les données disponibles dans la région laissent suggérer que **les communautés benthiques/profondes de Polynésie française seraient vulnérables**, en raison de la présence d'organismes à croissance lente, reproduction tardive et longue durée de vie. L'étude souligne également l'intérêt d'acquérir de la connaissance pour comprendre le fonctionnement et évaluer la vulnérabilité de la biodiversité associée afin de proposer des mesures de gestion efficaces. Cependant, considérant l'immensité de la ZEE et la dernière estimation du nombre de monts sous-marins (788), il est souligné qu'une **solide collaboration scientifique et une priorisation des besoins d'acquisition de connaissance sont nécessaires**.



Pilotes : **DRM et OFB**
Acteur impliqué : **MNHN**
Budget : **4 749 451 xpf (OFB)**

• Etude socio-culturelle des monts sous-marins aux Australes (opération 2)

Fin 2024, le Rahui center a lancé une étude socio-culturelle visant à compléter l'état de l'art sur les monts sous-marins de Polynésie française en explorant les **dimensions spirituelles, identitaires, sociales, de bien-être, culturelles et écologiques** liées à ces formations et plus généralement à l'océan du large. L'étude renseignera sur le lien entre l'océan, les monts sous-marins et les populations locales. L'objectif de l'étude est d'**identifier les monts sous-marins d'intérêt patrimonial (écologique et socio-culturel) et leur toponymie**, afin d'appuyer l'établissement d'un **zonage de protection « monts sous-marins » à l'échelle de l'AMG au regard des usages, de leur importance écologique et culturelle**, et d'intégrer les Polynésiens à la gestion du large et des écosystèmes profonds en s'appuyant sur la recherche scientifique et les savoirs traditionnels. Les résultats de cette étude sont attendus pour mi-2025 pour l'archipel des Australes. Elle sera ensuite répliquée dans les autres archipels.

Pilotes : **DCP et DRM**
Acteur impliqué : **association Centre de ressources pour les rahui (CRPR)**
Budget : **5 500 000 xpf (Pew Bertarelli Ocean Legacy)**

Action 7 : Renforcer les connaissances sur les écosystèmes profonds, avec une priorité sur les monts sous-marins

• Séminaire grands fonds marins (opération 1)

Le 6 mars 2024 a été organisé un **séminaire sur les grands fonds marins**, organisé par le gouvernement de la Polynésie française et accompagné par l'OFB. Ce fut l'occasion de restituer l'étude du MNHN sur les monts sous-marins présents dans la ZEE. Ce séminaire a permis de réunir les services du Pays et de l'Etat, le monde de la recherche et la société civile pour identifier les besoins prioritaires en matière de coopération scientifique et d'acquisition de connaissances pour la protection des grands fonds marins, à savoir :

- Caractériser le fonctionnement des écosystèmes de 3 monts sous-marins dans des conditions contrastées : un aux Marquises, un proche de Tahiti et un aux Australes
- Comprendre les liens entre communautés biologiques et encroûtements
- Réaliser un état initial à la zone frontalière avec les îles Cook
- Créer un centre international et une chaire internationale de la recherche sur les fonds marins



Pilotes : **REC et Ministère en charge de l'environnement**
Acteur impliqué : **DRM**



• Signature convention partenariat IFREMER – Etat – Pays (opération 1)

L'accord signé le 11 décembre 2024 à Papeete vise à **renforcer la coopération scientifique entre la Polynésie française, l'Etat et l'Ifremer** sur les enjeux liés aux grands fonds marins et les besoins prioritaires d'acquisition de connaissances, notamment :

- La caractérisation du fonctionnement des écosystèmes de trois monts sous-marins : (i) un dans l'archipel des îles Marquises qui bénéficie d'un contexte océanographique unique et d'un fort enjeu culturel ; (ii) un à proximité de Tahiti qui est soumis à des usages anthropiques ; (iii) un aux îles Australes qui présente une activité volcanique et un enjeu d'extension de la ZEE de Polynésie française ;
- La compréhension des liens entre les communautés biologiques et les encroûtements cobaltifères ;
- La description des habitats et des écosystèmes dans la zone frontalière avec les îles Cook.

Les parties s'engagent à lever les financements nécessaires à la création d'une **chaire internationale de recherche en Polynésie française** dédiée à la connaissance des grands fonds marins.

Pilotes : **REC et Ministère en charge de l'environnement**
Acteurs impliqués : **Ifremer, HC, PR**

OLT 3

Maintenir en bon état de conservation les espèces ciblées par la pêche hauturière

Chiffres clés « pêche dans la ZEE » en 2024

- Une quinzaine d'espèces pélagiques pêchées, principalement des thons germons, thons à nageoires jaunes, thons obèses, bonites et marlins
- Pêche hauturière : 80 palangriers pour environ 8790 tonnes pêchées en 2024
- Pêche côtière : Environ 350 poti marara et bonitiers pour plus de 2000 tonnes pêchées
- Plus de 800 marins pêcheurs hauturiers et côtiers
- Nombres d'ORGP suivies : 2

Chiffres clés « pêche hors ZEE »

- Pêcheries étrangères hors ZEE : senneurs, palangriers, lignes et pêche artisanale, d'Etats et territoires côtiers mais également de flottes dites lointaines, issues d'Etats non côtiers
- 3,3 millions de tonnes pêchées dans le Pacifique en 2023 (majoritairement des bonites)

Action 8 :

Contribuer à la connaissance des espèces ciblées par la pêche hauturière, notamment l'état des stocks, et adapter si besoin l'effort de pêche

- Développer l'acquisition de connaissances sur les espèces ciblées et leur exploitation au sein de la ZEE et dans le reste de la région, ainsi que sur les espèces accessoires d'intérêt commercial (opération 1)

Le traitement et la saisie automatisés des données collectées par les caméras embarquées sur les navires de pêche, dit système E-monitoring, étant un processus essentiel à l'efficacité de ce type de suivi des pêches, la SPC et la FFA ont coordonné une étude de faisabilité pour la mise en place d'une base de données régionale de E-monitoring. Cette étude et sa restitution ont permis aux gestionnaires des pêcheries membres de la FFA et à la Polynésie française, invitée en tant qu'observatrice, de confirmer l'opportunité du besoin mais également soulever les difficultés déjà rencontrées pour le déploiement de leur système de E-monitoring à échelle nationale ou territoriale, concernant notamment :

- les ressources limitées pour la mise en place et le suivi
- le cadre juridique
- les financements

La SPC a été sollicitée pour lever ces difficultés, dans la mesure de leurs moyens et rayon d'action.

Afin de renforcer le suivi des pêches reposant sur les déclarations des navires palangriers, l'accompagnement des capitaines à l'utilisation d'un outil de déclaration dématérialisé a été poursuivi. Ces déclarations portent tant sur les espèces accessoires que sur les espèces d'intérêt commercial.

Pilote : DRM

Acteurs impliqués : Armateurs et pêcheurs, MND, SPC, FFA



- Encourager les progrès au sein des ORGP en matière d'évaluation des stocks en poursuivant le partage des données au niveau régional (opération 2)

L'évaluation de l'état du stock de thon germon du Pacifique Sud a été conduite en 2024 et estime que, malgré un certain déclin, **le stock n'est ni surpêché ni surexploité** (l'effort de pêche et la population de poissons qui restent permettent encore une exploitation durable).

De grandes incertitudes affectent les modèles utilisés pour l'évaluation du stock de marlins rayés du Pacifique Sud-Ouest et ses résultats, présentés en 2024. Ceux-ci estiment que le ratio de déplétion est passé sous 0,2, soit que le stock est à la fois surpêché et surexploité (l'effort de pêche est trop important et la quantité de poissons qui reste est trop faible pour assurer la durabilité de l'exploitation). Cette évaluation est renvoyée à révision pour l'année à venir.

L'évaluation du stock de requin soyeux a également été présentée en 2024. Malgré l'observation d'une tendance positive observée dans l'évolution du stock, probablement attribuée à l'efficacité des mesures de réduction des captures, les résultats restent sujets à une grande incertitude. Celle-ci est due à la structure spatiale du stock, et aux paramètres biologiques et aux captures difficiles à déterminer. Le stock est estimé non surpêché, mais probablement surexploité.

Pour l'ensemble de ces stocks, les évaluations présentées en 2024 portent sur les données allant jusqu'à 2022. La Polynésie française fournit annuellement les données collectées sur les navires palangriers et côtiers.

La Polynésie française encourage annuellement les commissions thonières à améliorer la qualité et la précision des données halieutiques et des modèles d'évaluations des stocks qui en sont issus. A titre d'exemple, plus de **3900 échantillons biologiques et génétiques ont été effectués en 2024** en Polynésie française. L'analyse de ces échantillons permettra notamment de mieux définir la structure spatiale du stock de thon germon (le thon blanc) du Pacifique Sud. Durant le comité scientifique de la WCPFC de 2024, les représentants de la Polynésie française ont ainsi partagé ces chiffres et encouragé les autres pêcheries régionales à chacune s'engager ou poursuivre leurs efforts d'échantillonnage afin de renforcer les connaissances scientifiques en matière d'évaluation des stocks.

Pilote : DRM

Acteurs impliqués : **Armateurs et pêcheurs, MND, SPC, WCPFC, IATTC**

- Assurer l'adéquation des stratégies de pêche et des quantités pêchées, tant dans la région qu'au sein de la ZEE, à l'état des stocks (opération 3)

Un travail d'évaluation et de révision de la politique sectorielle de la pêche hauturière, adoptée en 2018, intégrant cet objectif d'adéquation des stratégies de pêche à l'état des stocks ciblés est conduit. L'ensemble des parties prenantes, professionnelles et institutionnelles, ont été consultés en réunion et/ou en atelier pour ce projet durant l'année 2024.

En matière de mise en œuvre, un appel à candidatures pour la délivrance de licences de pêche, conforme aux ambitions de développement maîtrisé de la filière pêche hauturière, a été ouvert. Celui-ci permet la sélection de lauréats sur la base de critères définis en considération de ces conditions, définies notamment en lien avec l'état des stocks ciblés.

A l'échelle régionale, pour la seconde fois depuis 2021, en 2024, une évaluation de l'état du stock de thon germon (thon blanc) conduite à l'échelle du Pacifique Sud à partir des données des pêcheries des deux ORGP (IATTC et WCPFC) a été présentée. Les résultats montrent que jusqu'en 2022, malgré son déclin, **ce stock de thon blanc du Pacifique Sud, (*Thunnus alalunga*) dit SPALB, n'est ni surpêché** (la biomasse de reproducteurs reste, à ce stade, durable) **ni surexploité** (l'effort de pêche déployé reste, à ce stade, durable), bien qu'en déclin. Afin d'encourager, régionalement, à l'adoption de stratégies de gestion de la pêche de ce stock, indispensable à son exploitation durable, la Polynésie française et l'Etat ont appuyé le besoin de mise en place d'un **groupe de travail conjoint entre l'IATTC et la WCPFC** pour l'harmonisation des mesures de gestion de la pêche de ce stock. La proposition a été approuvée. Ainsi, le premier groupe de travail s'est tenu et a permis de présenter des propositions de stratégies de gestion de la pêche de ce stock, à considérer à l'échelle de l'ensemble du Pacifique Sud.

Pilote : DRM

Acteurs impliqués : **Armateurs et pêcheurs, MPR, SPC, WCPFC, IATTC**

La Commission des Pêches du Pacifique

Action 9 :

Soutenir une gestion régionale durable des pêches (ORGP et organisations régionales pertinentes)

Occidental et Central (WCPFC) organisait sa 21^e session plénière du 28 novembre au 3 décembre 2024 à Suva, Fidji. **En tant que membre, la France, via la délégation France-Territoires défend les intérêts de la Polynésie française.** En tant que territoire participant, la Polynésie française dispose d'un siège au sein de la commission pour défendre ses intérêts dans ses domaines de compétence. La présence de la Polynésie française et de la délégation France-Territoires a permis de porter la voix du territoire au niveau régional, en particulier pour :

- défendre le droit au développement de la Polynésie française en matière de pêche, en s'assurant que l'organisation ne mette pas en place des mesures allant à l'encontre des intérêts polynésiens, en négociant notamment des allocations (ou quotas) pour les thons ou espèces associées, et en renforçant nos liens avec les autres pays insulaires du Pacifique ;
- contribuer à l'élaboration des stratégies de gestion de long terme de la pêche thonière de la région. L'adoption de ces stratégies de gestion est essentielle pour les pêcheries polynésiennes, dont la certification MSC pour le thon blanc, le thon à nageoires jaunes et l'espadon dépendent.
- militer pour une harmonisation des mesures de gestion et d'évaluation des stocks chevauchant les deux commissions thonières du Pacifique (IATTC à l'Est et WCPFC à l'Ouest), et en particulier pour le thon blanc dont le stock est commun à l'ensemble du Pacifique Sud.
- porter la problématique des DCP dérivants, pour que cette question majeure pour la Polynésie française soit suffisamment considérée et que des mesures de régulation ambitieuses soient prises à l'avenir, comme cela a pu l'être récemment au niveau de l'IATTC, afin de ré-

duire les impacts de ces DCP sur l'environnement et sur les ressources halieutiques.

- soutenir l'adoption et la révision de mesures de conservation et de gestion conformément aux intérêts de la Polynésie française et de ses pêcheries, en particulier concernant les conditions de travail des marins pêcheurs et les standards de suivi électronique des pêches (E-monitoring), ce qui a permis leur adoption en 2024.
- Implications dans les travaux à conduire en 2025 visant à améliorer les contrôles en haute mer, et les contrôles par l'Etat du port, pour lutter contre la pêche INN.

Résultats obtenus :

- Engagements pris par les industries de la pêche à la senne américaine, espagnoles, et équatorienne pour identifier des solutions de récupérations de leurs DCP dérivants et financer leur récupération ;
- Engagement pris par la WCPFC pour travailler sur les stratégies de gestion de l'espadon, permettant ainsi de conforter la certification MSC de la pêcherie de Polynésie française pour cette espèce ;
- Adoptions de mesures pour un meilleur suivi et une meilleure protection des cétacés et des requins ;
- Meilleure coopération entre la WCPFC et l'IATTC (la Polynésie française étant à cheval sur les deux zones de compétences) ;

Pilotes : **DRM et DGAMPA (en lien avec SAMPF)**
Acteur impliqué : **DRM**



Action 10 : Pérenniser et renforcer les programmes de suivis scientifiques de la pêche (observateurs et e-monitoring)

- **Consolider le cadre administratif des programmes de suivi scientifique de la pêche en vue d'atteindre une couverture de 10% des marées (opération 1)**

Sur l'année 2024, **57 embarquements ont été réalisés par 5 observateurs différents**. Au total, **24 navires** différents ont fait l'objet d'au moins un embarquement d'observateur, et le **taux de couverture de la pêche hauturière suivie par les observateurs de pêche s'est élevé à 6,4% en 2024**. Afin de permettre aux observateurs de pêche, salariés, d'exercer leur travail dans un cadre réglementaire conforme aux objectifs de taux de couverture des marées plus élevés, une modification de la réglementation du travail s'appliquant aux observateurs de pêche a été préparée, en concertation avec la société en charge du programme d'observation de pêche et les parties prenantes institutionnelles. En effet, la réglementation du travail en vigueur limite les durées de travail des observateurs de pêche et freine le suivi exhaustif de chaque opération de pêche, de durée supérieure. Le projet de loi du Pays a été soumis à adoption au second semestre de l'année 2024.

La participation de la Polynésie française à l'IATTC et à la WCPFC lui ont permis de suivre les négociations ayant abouti aux premières adoptions de normes régionales en matière de E-monitoring, pour chacune des ORGP. Bien qu'adoptées à titre provisoire, ces normes constituent le socle technique et réglementaire sur lequel la DRM pourra s'appuyer pour élaborer son cadre réglementaire afin de déployer le E-monitoring sur les palangriers polynésiens.

En parallèle, un projet de loi de pays a été préparé pour la prise en charge par le Pays d'une part des coûts d'investissement pour le déploiement du système de E-monitoring.

Pilote : DRM

Acteurs impliqués : MPR, SPC, MND, WCPFC, IATTC

- **Mettre en œuvre les programmes observateurs et e-monitoring (opération 2)**

Mis en oeuvre depuis 2014, le programme observateur polynésien a permis le suivi des



pêches palangrières en complément des déclarations de pêche fournies par les pêcheurs. Des prospections préliminaires ont été conduites en 2024, avec l'accompagnement technique de la SPC afin de sélectionner des fournisseurs de systèmes de E-monitoring pour la flotte polynésienne.

- **Elargir les missions des observateurs embarqués et des échantillonneurs à quai (opération 3)**

Afin de renforcer les connaissances scientifiques sur l'activité de pêche hauturière et ses impacts ainsi que les capacités des observateurs de pêche, différentes formations et ateliers ont été suivis par les observateurs de pêche :

- atelier régional et formation sur port de pêche au prélèvement d'échantillons biologiques CKMR (Close-Kin Mark Recapture) par la SPC
- atelier régional des observateurs de pêche par la SPC, suivi en visioconférence
- atelier de formation à la réduction des prises accidentelles d'oiseaux par Birdlife International

En 2024, les observateurs de pêche ont également contribué, sous la coordination de l'UPF, au prélèvement d'échantillons et à la collecte de données biométriques de thons à nageoires jaunes pour une étude relative à la pollution microplastique chez les poissons pélagiques.

Pilote : DRM

Acteurs impliqués : Armateurs et pêcheurs, SPC

Budget : 50 000 000 xpf (DRM)

Action 11 :

Maintenir et optimiser l'effort de contrôle et de surveillance des pêches

Elaboration du plan de contrôle des pêches dans une dynamique de protection des espèces et de l'environnement marin (opération 1)

Sous pilotage du SEAM, une refonte du plan de contrôle des pêches a été initiée en lien étroit avec la DRM et les différentes unités de contrôle. A la fin de l'année 2024, cette refonte était en cours d'achèvement, pour une adoption en 2025.

Pilotes : **SEAM et DRM**

• Mise en œuvre du plan de contrôle des pêches dans une dynamique de protection des espèces et de l'environnement marin (opération 2)

Au regard de l'immensité de la ZEE, le contrôle et la surveillance sont des éléments déterminants pour la gestion durable des activités maritimes et de la protection du patrimoine naturel au sein de l'AMG. Ils contribuent au respect des réglementations existantes, notamment en matière de pêche et de protection des espèces et espaces protégés. Le contrôle des navires de pêche pour l'ensemble des eaux sous juridiction française est sous la responsabilité du Haut-commissaire de la République. Le bilan de 2024 relate le travail efficace fourni par les services :

- **432 heures de mer dédiées à la surveillance des pêches ;**
- **408 navires de pêche étrangers suivis en permanence** par le CMC-PF ayant donné lieu à 21 contrôles : 17 en haute-mer et 4 à quai par le Service d'Etat des Affaires Maritimes (SEAM) ;
- **154 navires de pêche étrangers ont été survolés et interrogés** par les avions Falcon Guardian des Forces armées, dans la ZEE et à ses abords pour affirmer la présence de l'Etat côtier ;
- **50 heures de vol** au profit de la police de l'environnement ;

Enfin, aucun navire de pêche étranger n'a été surpris dans l'illégalité depuis 2007 dans les eaux polynésiennes. Les efforts portent à présent sur la consolidation des capacités de contrôle des Etats insulaires voisins.

Pilote : **SEAM**

• GT environnement de la CMM (guide) (opération 3)

Dans le cadre de la Commission Maritime Mixte (CMM), l'AEM et la DIREN coprésident le groupe de travail sur la thématique "environnement". Ainsi, en collaboration avec les différents partenaires, la DIREN rédige actuellement un guide de police de l'environnement. Ce guide regroupe des éléments surs :

- la reconnaissance des espèces marines protégées (tortues, mammifères marins, raies mobula, requins, oiseaux marins) ;
- le cadre réglementaire associé à chaque espèce ;
- le type d'infraction, les sanctions applicables, ainsi que les codes NATINF.

Ce guide a vocation à être diffusé auprès des services ayant une mission de contrôle ainsi qu'auprès de toute personne habilitée au contrôle.

Pilotes : **AEM et DIREN**



OLT 4 Assurer une gestion spatialisée et partenariale de l'AMG

Chiffres clés

- Nombre d'acteurs impliqués : 20
- Nombre de réunions Tainui Atea : 4
- Nombre d'opérations du plan de gestion Tainui Atea actives : 39
- Taux de mise en œuvre du plan de gestion : 66 %

Action 13 : Compléter le zonage de protection au sein de l'AMG

- **Concertation pour la définition d'un zonage de protection sur l'archipel des Australes (opération 2)**

La DIREN, avec l'appui technique de la FAPE et de Pew Bertarelli Ocean Legacy, a relancé le projet de **zonage de protection sur l'archipel des Australes** par une rencontre préalable des Tavana en mai. Une **première mission de concertation publique** a ensuite été menée sur les îles de Rurutu et de Rimatara au mois de septembre, et a permis de rencontrer plus de 150 personnes, toutes favorables au projet de zonage de protection.

Si le projet de *Rahui Nui No Tuhaa Pae* de 2016 est resté la référence pour la majorité des personnes sondées, il était important d'établir une mise à jour des attentes et besoins des communautés, et notamment de tenir compte de l'évolution du contexte global, notamment la création de l'AMG Tainui Atea en 2018.

Une mission sur les îles de Tubuai et Raivavae sera organisée en 2025, tandis que la mairie de Rapa a souhaité mener elle-même la concertation auprès de sa population.

Une vidéo d'information a été réalisée suite à la mission de consultation menée à Rimatara.

Pilote : **DIREN et DRM**

- **Projet de Réserve de Biosphère de l'archipel des Australes (opération 2)**

Seule la commune de Rurutu a confirmé son souhait d'obtenir le label de l'UNESCO "Man and Biosphere", le projet à l'échelle de l'archipel a donc été abandonné au profit d'un projet local en faveur de Rurutu. Dans ce cadre, la DIREN a finalisé et restitué en 2024, l'**Atlas de la Biodiversité Communale** qui pourra alimenter un dossier de demande de labellisation.

Pilote : **DIREN**

Acteur impliqué : **OFB**

Budget : **11 338 058 xpf (OFB: 9 070 446.5 xpf ; DIREN: 2 267 611.6 xpf)**

- **Inscription des Marquises au patrimoine mondial de l'UNESCO (opération 2)**

Au cours de la 46e édition du comité de l'Unesco qui s'est réuni le 26 juillet à New-Delhi, **les îles Marquises ont officiellement rejoint la liste du Patrimoine mondial**. Cette candidature est le fruit d'une étroite collaboration entre l'Etat français, le Pays de la Polynésie française, la délégation territoriale de l'Office français de la biodiversité, la communauté de communes des îles Marquises (CODIM) et les Marquisiens.

Il s'agit du 53e site français à recevoir cette distinction et le 6e en Outre-mer. De plus, parmi les 39 biens mixtes déjà inscrits à l'Unesco, seuls quatre d'entre eux prennent en compte les deux écosystèmes que sont le terrestre et le marin et seulement deux concernent la zone Pacifique. L'inscription des Marquises permettra à ce titre de compléter favorablement la Liste du patrimoine mondial.

Pilotes : **DCP et DIREN**

Acteurs impliqués : **OFB, CODIM**



Action 15 : Inciter les usagers de la mer à contribuer à l'amélioration des connaissances sur la ZEE

• Programme de suivi participatif des DCP dérivants (opérations 1 et 2)

Lorsqu'ils sont abandonnés, les DCP dérivants (DCPd) génèrent une pollution importante (matières synthétiques des radeaux, composants cartes électroniques et, piles et batteries des bouées satellites associées). Ils présentent un danger pour la navigation, impactent récifs et littoraux lors de leur échouement. La DRM a donc souhaité, dès 2019, faire un état des lieux du problème pour alimenter le plaidoyer de la Polynésie française et être entendue à l'international. Un programme de sciences participatives a d'abord été lancé en 2019 pour recenser, via les habitants des archipels, tout DCPd échoué. Ce programme a été complété par des opérations dédiées de recensement et de collecte, en 2022 aux Tuamotu et en **2024 aux Marquises**, en drone et en plongée. **Plus de 1500 DCPd échoués ont ainsi été recensés au travers de ces opérations**, et la densité d'échouage peut aller jusqu'à **3,4 échouages/km** de littoral (Raraka). Sachant que la Polynésie compte 118 îles et 8 800 kilomètres de côte, cela donne une idée de l'ampleur du problème à l'échelle de l'ensemble du territoire. Ces DCPd échoués en Polynésie proviennent, à 90%, de l'Est du Pacifique en raison des vents et des courants, et en particulier des flottes de pêche de l'Équateur, des États-Unis et de Colombie.

La Polynésie française porte la problématique et ses enjeux devant les deux commissions thonnières du Pacifique (WCPFC à l'Ouest et IATTC à l'Est), et vient d'obtenir **l'adoption d'une résolution à l'IATTC obligeant désormais la construction des DCPd en matériaux biodégradables**. Une première étape encourageante mais encore insuffisante. La DRM travaille désormais à la mise en œuvre d'un programme ambitieux de récupération des DCPd en mer (avant qu'ils ne s'échouent), avec le concours et le financement des thoniers senneurs étrangers propriétaires de ces DCPd
<https://www.ressources-marines.gov.pf/cartes-thematiques/dcp-derivants/dcpech/>

Pilote : **DRM**



• Réseau des Gardiens de l'Océan (RGO) (opération 2)

Le réseau des gardiens de l'océan (RGO) a évolué en 2023 et a remplacé le réseau local d'échouage (RLE). Le RGO a pour mission de **gérer et coordonner les interventions sur les espèces protégées signalées en détresse/danger**.

Le RGO informe systématiquement la DIREN lors d'un cas de détresse/danger et coordonne les actions auprès des référents du réseau, des forces de l'ordre si besoin, des centres de soins, des vétérinaires et des communes le cas échéant.

Au total, le RGO a coordonné 41 actions d'interventions en faveur :

- 12 tortues ;
- 24 mammifères marins ;
- 1 tortue de Floride ;
- 3 requins ;
- 1 raie.

Pilote : **DIREN**

Budget : **2 000 000 xpf (2024)**

Acteur impliqué : **Reva Atea**



Action 17 :

Sensibiliser les citoyens et les jeunes générations à la richesse de notre patrimoine naturel et culturel marin du large



• **Fête de la Science – Un Océan de savoirs** (opération 1)

La Fête de la Science 2024 a mis à l'honneur l'océan avec la thématique « Océan de savoirs », en lien avec la prochaine Conférence des Nations Unies sur l'Océan prévue en juin 2025 à Nice.

Dans ce cadre, une table ronde exceptionnelle sur les grands fonds marins s'est tenue le vendredi 4 octobre 2024 à l'Assemblée de la Polynésie française. Sujet d'importance cruciale pour la Polynésie française, cette discussion a réuni des experts de divers secteurs scientifiques – biodiversité, environnement, technologie, sciences humaines et sociales – pour croiser leurs visions et enrichir notre compréhension des enjeux liés à la connaissance des grands fonds marins. Cette rencontre visait à sensibiliser le public aux défis et aux opportunités que ces écosystèmes uniques représentent pour la Polynésie française et pour le monde. Encore une fois, l'édition 2024 de la Fête de la Science a fortement mobilisé les polynésiens :

- Va'a des sciences : 23 stands, 27 classes et 679 visiteurs ;
- Conférence de l'ambassadrice 69 participants ;
- Cycle de conférences de chercheurs 108 participants ;
- Journées portes ouvertes : 4 Instituts de recherche, 39 classes de 544 élèves ;
- Interventions dans les établissements scolaires : 3 012 élèves de 144 classes.

Pilotes : **DIREN, DRM et DCP**

Acteurs impliqués : **REC et DTRT**

• **Conférence publique sur l'Océan du large** (juin 2024) (opération 2)

Une conférence publique intitulée "L'Océan du large, notre milieu nourricier à préserver pour les générations futures" a été organisée dans le cadre du cycle de conférences « Savoirs pour tous » de l'Université de la Polynésie française, avec le ministère de l'agriculture et des ressources marines en charge de l'alimentation et la recherche et Pew Bertarelli Ocean Legacy en Polynésie française.

Cette conférence publique inscrite dans le cadre de la journée internationale des océans a eu vocation à sensibiliser les citoyens sur nos enjeux d'équilibre entre prélèvement et protection de nos ressources marines. Elle a permis d'aborder les principaux problèmes de conservation de l'océan du large, en soulignant les solutions prometteuses qui peuvent contribuer à la protection des espèces pélagiques menacées, à la reconstitution de pêcheries saines et aux bénéfices des populations locales. Ont ainsi été évoqués les nouvelles recherches sur les sanctuaires de requins et les grandes AMPs, comme outil de gestion des pêcheries pélagiques et de conservation de la biodiversité marines, mais aussi les enjeux internationaux de gouvernance des pêcheries pélagiques, en particulier sur les DCPs dérivants et leur impact global sur les AMPs.

Pilote : **MPR**

Acteurs impliqués : **Pew Bertarelli Ocean Legacy, Université de la Polynésie française**





- **Appel à projets pour la promotion du Rāhui et la préservation des ressources marines en Polynésie française - 7ème édition (juin 2024) (opération 2)**

L'Appel à Projets Rāhui porté par Pew Bertarelli Ocean Legacy et la FAPE Te Ora Naho depuis 2017, a permis de contribuer au financement de 70 projets de protection des ressources marines et à la création d'un réseau d'acteurs du rāhui à travers les cinq archipels de la Polynésie française.

Le ministère de l'agriculture, des ressources marines et de l'environnement en charge de l'alimentation, de la recherche et de la cause animale a donc souhaité s'associer et participer au financement de la 7ème édition de l'Appel à projets Rāhui afin de soutenir ces initiatives citoyennes de sensibilisation et d'instauration de rāhui permettant d'assurer le repeuplement de nos lagons et la pérennité de nos ressources.

Cette année encore, une trentaine de candidatures ont été proposées en provenance des cinq archipels, démontrant pour la 7ème année consécutive l'engouement continu pour la protection marine en Polynésie française et la forte implication des acteurs locaux.

Une série de vidéos a été produite pour présenter les lauréats de cette 7ème édition.

Pilote : MPR

Acteurs impliqués : Pew Bertarelli Ocean Legacy, FAPE Te Ora Naho

- **Vidéos de vulgarisation et de sensibilisation à la protection de l'océan (opération 2)**

La Communauté de Communes des Îles Marquises (CODIM) a initié une démarche de préservation marine aux Îles Marquises depuis plusieurs années. En 2024, la CODIM a réalisé une série de vidéos de vulgarisation et de sensibilisation à la protection de l'océan aux différentes échelles littoral, côtier, large.

Pilote : CODIM

Acteurs impliqués : Pew Bertarelli Ocean Legacy, FAPE Te Ora Naho

- **Vidéos de promotion des solutions locales de protection de l'océan et de pêche durable en Polynésie française (juin 2024) (opération 2)**

Plusieurs vidéos ont été produites pour mettre en avant les solutions locales de protection de l'océan et de pêche durable en Polynésie française, telles que les rāhui lagonaire et côtier, et les pêcheurs côtiers. Ces vidéos ont été diffusées dans les médias locaux et projetées lors d'événements publics.



Pilotes : Pew Bertarelli Ocean Legacy, FAPE Te Ora Naho

- **Planches immergeables AME (opération 2)**

Les outils pédagogiques des AMEs doivent aider à relier la théorie à la pratique. Dans ce cadre, des Planches immergées des AME (PiAMES) ont été élaborées afin d'accompagner les élèves dans l'observation du littoral, le travail en groupe et la communication. Elles rassemblent des espèces de différentes familles d'organismes marins, observées lors des états écologiques ou des sorties en mer avec les enfants dans les 30 aires marines éducatives de Polynésie française. Chaque espèce représentée a été vue au moins une fois dans une aire marine.



En effectuant des observations et des analyses directes dans l'AME, les élèves peuvent appliquer concrètement les notions scientifiques abordées en classe. Cela renforce leur apprentissage et leur compréhension des enjeux environnementaux. Toutes ces compétences seront utiles non seulement dans un cadre environnemental, mais aussi dans la construction de leur parcours citoyen.

Pilote : DGEE

Acteur impliqué : OFB

Budget : 1 216 000 xpf

- **Cérémonie « Te Mana o Te Moana Nui a Hiva » (opération 3)**

Le 13 novembre, ont été récompensés les 13 lauréats des Trophées TO'A Reef 2024 de l'Ile-à-Paro Polynésie. Cette première édition a suscité un fort engouement, attirant 32 candidatures d'une grande qualité : 11 associations, 7 entreprises privées et 14 écoles, toutes engagées dans la protection des récifs et des lagons du Fenua. Lors de cette cérémonie a été célébré



L'importance de préserver le Mana de l'océan. Cet événement a été co-organisé par l'État, le Pays, l'Ifrecor Polynésie et le Cluster maritime de Polynésie, en préparation de la participation polynésienne à la 3e Conférence des Nations Unies sur l'Océan.

Pilote : MPR

Acteurs impliqués : IFRECOR, HC, DGEE, Cluster maritime

• **Village de l'océan (13 décembre 2024) (opération 3)**

Le vendredi 13 décembre, la Présidence de la Polynésie française a accueilli le "Village de l'Océan", une initiative visant à valoriser les actions menées par les associations, les entreprises, les services et les instituts de recherche polynésiens en faveur de l'exploitation durable et de la protection de l'océan. Cet événement, porté par la Direction des Ressources Marines (DRM) et la Direction de l'Environnement (DIREN) a permis d'offrir au grand public l'opportunité de découvrir les initiatives locales et de s'engager davantage dans la préservation de notre patrimoine marin.

Cet événement a également été l'occasion de rappeler la réussite de la soirée de lancement de la contribution de la Polynésie française à l'UNOC, tenue le 13 novembre 2024 en partenariat avec le Cluster maritime et l'IFRECOR.

Pilotes : DRM et DIREN

• **Sondage sur la protection de l'océan en Polynésie française (décembre 2024) (opération 2)**

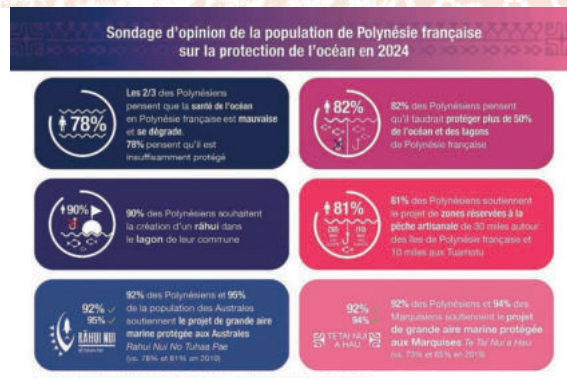
Une enquête d'opinion a été menée en décembre 2024 par Alvea Consulting, un institut indépendant et certifié, commandité par Pew Bertarelli Ocean Legacy en Polynésie française, en partenariat avec le ministère de l'agriculture, des ressources marines et de l'environnement. Un échantillon représentatif de près de 1 400 personnes résidant en Polynésie française a été interrogé par téléphone en langue française, tahitienne et marquisienne.

Ce sondage a permis de dresser un état initial sur la perception de la protection de l'océan par les Polynésiens, en vue d'évaluer leur niveau de satisfaction sur les actions qui seront entreprises dans les prochaines années par le gouvernement et les acteurs concernés.

Le sondage révèle notamment que deux tiers des Polynésiens pensent que l'océan en Polynésie française est en mauvaise santé et se dégrade. Près de 90 % souhaitent la création de zones de protection ou de rahui dans leur lagon. Les projets de grandes aires marines protégées aux Australes et aux Marquises sont plébiscités par plus de 92 % de la population.

Pilotes : MPR

Acteur impliqué : Pew Bertarelli Ocean Legacy



Action 18 : Évaluer l'efficacité et la bonne gouvernance de l'AMG

• **Proposition de consolidation de la gouvernance (opération 1)**

Après consultation des services de l'Etat et du Pays concernés par la mise en œuvre du plan de gestion, et des membres de l'instance de consultation de la société civile, une proposition de consolidation de la gouvernance a été validée par le conseil de gestion réunie le 02 décembre 2024.

Cette consolidation consiste à créer par arrêtés en conseil des ministres :

- un **comité technique** : il représente la cheville ouvrière de l'AMG, ce sont ses 14 membres issus de différents services et établissements publics du Pays et de l'Etat qui œuvrent à la réalisation des différentes actions du plan de gestion.

- un **comité consultatif** qui regroupe 13 membres issus des communes, des activités économiques, des associations et de la société civile organisée (CESEC). Cette instance est systématiquement consultée pour avis sur l'ordre du jour du conseil de gestion. Il peut également s'autosaisir sur des sujets en relation directe avec l'AMG et émettre ses propositions au conseil de gestion.

Pilotes : **DIREN, DRM**

• Suivi du plan de gestion (opération 2)

En 2024, 4 réunions se sont tenues pour établir l'état d'avancement des actions du plan de gestion et définir un calendrier prévisionnel 2025. En tout, 39 opérations sont actives, soit 66% du plan de gestion.

Ces réunions ont permis de re mobiliser l'ensemble des parties prenantes mais aussi de faire évoluer certaines actions du plan d'actions 2023-2027, qu'il s'agisse de leurs intitulés, du pilote ou des partenaires de l'action.

Pilotes : **MPR, DIREN, DRM**

Action 19 : Contribuer à la gestion durable des ZEE et des eaux internationale du Pacifique

• 2^{ème} plateforme régionale d'échanges dans le Pacifique sur les Grands Fonds Marins (opérations 1 et 2)

Du 10 au 12 décembre, Tahiti a accueilli la deuxième plateforme régionale d'échanges sur les Grands fonds marins (GFM), réunissant plus d'une centaine de participants de 14 pays et territoires du Pacifique. Pilotée par l'IRD, cette plateforme visait à éclairer les politiques publiques sur la gestion des GFM. Six enjeux majeurs ont structuré les débats, notamment l'intégration des savoirs autochtones, les inégalités d'accès aux ressources stratégiques, et

la nécessité d'une gouvernance régionale. Les discussions ont également porté sur la tension entre exploitation et conservation des océans, les défis temporels et la souveraineté des pays océaniques. La plateforme a renforcé l'importance d'un dialogue inclusif et la nécessité d'une approche régionale pour la gestion des grands fonds marins. La suite de l'expertise IRD inclura une restitution à l'UNOC en juin 2025 et des sessions à Paris et dans le Pacifique début 2026.

Pilote : **IRD**





• **Déclaration de Papeete 13 décembre (opérations 2 et 3)**

Du 6 au 12 mars 2024, un dialogue stratégique de haut niveau a eu lieu à Papeete, organisé par Moetai BROTHERTON, Président de la Polynésie française, et Taivini TEAI, ministre de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources marines. Cet événement, clé de la Semaine de l'Océan, a réuni des représentants des gouvernements du Pacifique, dont l'Australie, la Polynésie française, les États fédérés de Micronésie, Nauru, Palau, la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna. Ils ont affirmé leur soutien à l'Accord BBNJ, adopté en 2023, pour la conservation et l'utilisation durable des zones marines au-delà des juridictions nationales. Les États présents se sont engagés à accélérer sa ratification, conditionnée par 60 ratifications pour son entrée en vigueur.

Les discussions ont également porté sur la coopération régionale et internationale, et notamment la coordination des efforts pour cartographier et surveiller les écosystèmes marins et la protection des zones marines d'importance écologique ou biologique.

Enfin, les parties signataires ont mis en exergue l'importance des savoirs traditionnels et de l'inclusion des peuples indigènes à la gouvernance des océans. L'UNOC3 en 2025 à Nice a été soulignée comme une étape cruciale pour mettre en valeur les progrès de l'Accord BBNJ et encourager sa ratification par d'autres États, ainsi qu'une occasion unique de mobiliser les partenaires régionaux et mondiaux pour soutenir des actions concrètes en faveur de la biodiversité.

Pilote : MPR

• **Jumelage AMG – Parc marin de la mer de corail de Nouvelle-Calédonie (opération 2)**

La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, cosignataire le 13 décembre 2025 des cinq engagements en faveur de la préservation du mana de notre Océan, ont notamment acté le jumelage de Te Tainui Atea et du Parc naturel de mer de Corail. Ce jumelage devrait prochainement trouver une traduction juridique à travers la participation de représentants des deux territoires aux organes de pilotage des aires marines.

Pilote : MPR



Rapport d'activité
de l'aire marine gérée

Tainui Atea